FEUILLETON DE L'ABEILLE

NOUVELLE-ORLEANS, 18 MAI 1861.

LA RUINE AU DIABLE.

NOUVELLE.

V

Le lendemain, dans la matinée, le courrier de Paris apporta aux deux officiers la prolongation de congé que le capitaine avait demandée au ministère de la guerre, à la prière de M. de Grandval et à l'insu de Maurice et de sa sœur. Cette nouvelle eut donc pour eux tout le charme d'une agréable surprise.

Mais M. de Grandval en fut encore bien plus étonné que ses enfants. Il savait combien de ces congés étaient difficiles à obtenir, et il ne revenait pas de l'empressement que le ministre avait mis à satisfaire, courrier par courrier, le désir exprimé par le capitaine. Il regardait ce dernier d'un air soupçonneux, et il était tenté de croire qu'il avait affaire à quelque prince incognito, ou même à quelque nécromancien des plus habiles.

André sourit des conjectures moitié sérieuses moitié plaisantes de M. de Grandval, mais il y avait une certaine amertume dans ce sourire.

—Pour vous prouver, lui dit-il quand ils furent seuls tous deux, que je ne suis pas sorcier le moins du monde, je vous demande la suite de l'histoire que vous nous avez contée hier, et dont je ne devine pas du tout la fin.

—Volontiers, répondit M. de Grandval. De cette manière, vous connaîtrez le drame quand vous visiterez le lieu où il s'est accompli. Vous serez plus à même d'en admirer les décors; car je vous conseille fort de le visiter. Si la neige persiste comme ceci, ce qui est présumable, elle sera du moins assez battue dans les sentiers pour que vous puissiez les suivre. Selon moi, d'ailleurs, les pays froids doivent être explorés l'hiver, les pays chauds l'été: chacun son goût. Quand vous serez sur le Montoncel, vous regarderez du côté de l'Auvergne pour contempler l'aspect de ses montagnes revêtues de leur linceul de frimas, comme des fantômes blancs que le soleil parsème de rubis, d'émeraudes et d'améthystes. Le Montoncel était une de mes promenades favorites lorsque j'avais pour compagnon de chasse ce pauvre Beaulieu

Chaque fois que le vieillard prononçait ce nom, André ne pouvait s'empêcher de tressaillir. Pourquoi? Ce nom faisait-il revivre chez lui quelque souvenir pénible? Non, puisque dans ces moments là sa figure avait une expression de plaisir bien plutôt que de peine.

—Pour vous, je serais fâché que la neige ne fût pas de la partie, reprit le vieux gentilhomme. Les poëtes nous parlent toujours de ciels bleus et de cimes azurées. Vous me parlerez, vous, d'un ciel de plomb et d'horizons qui vont se perdre dans les nuages dont ils ont la teinte grise et uniforme, ou bien toutes les nuances prismatiques, selon que le soleil se cache ou [illegible] quelques pâles rayons dans ce chaos ébauché. Voyez vous, mon ami, une campagne immense, plantée de pics ensevelis sous la neige, a quelque chose d'auguste et de désolé qui étreint le cœur. On croirait voir toute une population de géants antédiluviens restés debout sous leurs linceuls.

Le capitaine, qui avait l'esprit plus positif qu'idéaliste, regarda le vieillard avec une sorte d'inquiétude pour sa raison, car il ne comprenait pas où il voulait en venir avec tout ce pathos poétique. Toutefois il n'osa pas l'interrompre. M. Grandval continua donc:

—Après avoir, dit-il, regardé tout à votre aise ces contrées où, pendant l'hiver, le vent seul peut tracer des sillons, si vous vous retournez du côté d'où vient la bise, vous verrez un grand rocher devant vous, et, à votre gauche, au fond de la vallée, sur un terrain granitique, une maison abandonnée.

—Voulez-vous me permettre une question? demanda l'officier qui commençait à se lasser de ce style descriptif.

—Certainement.

—Hé bien! ce que vous me faites l'honneur de me dire en ce moment a-t-il quelque rapport avec l'histoire de M. de Pyrammont?......

—Mon ami, répondit le gentilhomme, j'avais eu bien raison de m'annoncer à vous comme un vieux radoteur. Je m'évertue depuis un quart d'heure à vous décrire un pays que vous ne connaissez pas, sans vous dire au préalable le pourquoi de ces dissertations sur la verdure et sur la neige. Admettez donc, quoique un peu tard, que depuis un quart d'heure je continue l'histoire interrompue hier soir par le vin chaud. Seulement, on change le décor....

—A la maison abandonnée.

—Eh bien! cette maison, dont les toits sont effondrés, dont les murailles sont en ruines, dont les ronces ont envahi l'intérieur, cette masure était jadis une jolie petite habitation. On voit encore à l'entour les traces d'un jardin, quelques arbres fruitiers ont survécu, d'autres, depuis longtemps desséchés, restent debout comme des spectres qui......

M. de Grandval ne trouva pas la fin de sa comparaison. Il continua donc tout prosaïquement en ces termes:

—Je n'ai pas besoin de vous dire que personne n'est tenté de faire élection de domicile dans un pareil taudis, si ce n'est bien entendu des esprits, des revenants, des chauves-souris et des chouettes. On dit que le hibou y chante du soir au matin, que les follets y dansent des farandoles. On y voit même, assure-t-on, mais seulement par les nuits de tempête, une grande femme pâle, échevelée, courant dans le jardin, pour un enfant dont on entend les cris, mais dont les pieds ne sont pas, des fruits qui ne sont pas des chimères en un mot. Mais qu'avez-vous, capitaine? Vous paraissez ému.

—Je l'avoue, répondit André, vous êtes infatigable dans vos descriptions, et le style coloré des [illegible] m'impressionne toujours. Et puis vous venez de parler d'un enfant, et vous savez [illegible] moi; veuillez continuer.

—Soit! et puisque mon histoire vous intéresse, [illegible] gentilhomme, [illegible] être épargné. Je dois même mentionner un chat noir qu'on rencontre souvent dans les environs de la maison. Ce chat, d'où venait-il? où allait-il? Je l'ignore.

—L'avez vous rencontré, vous, monsieur le comte? demanda le capitaine en souriant.

—Moi! jamais. Pas plus le chat que la grande femme ni son enfant. Les gens même qu'on interroge parce qu'on les disait témoins de ces apparitions, n'ont rien voulu me dire. Or, comme peu de gens côtoient cette masure, et que, pour l'éviter on fait de grands détours, je conclus, que la peur accrédite sur ces vieilles murailles un [illegible] de réputée. Tout ce que je puis affirmer, c'est que la maison existe. Je l'ai vue... avec ce pauvre Beaulieu, un jour terrible......

—A tous, ah! mon cher capitaine, continua M. de Grandval, je le vois, à l'intérêt que vous semblez prendre à mon récit, je vois que, vous aussi, vous aimez les ruines. Vous avez raison. Les plus vieilles masures valent mieux que les plus beaux palais tout neufs, non pas sans doute comme habitation, mais comme point de vue.

—Eh bien! celle-là est superbe, car elle est heureuse. J'ajouterai même que les abords n'en sont pas toujours très-sûrs. Un jour, en la visitant, j'y fis une rencontre assez peu rassurante: celle de trois paysans de la communauté dont je vous ai parlé. Ils étaient suivis d'énormes chiens, et gravissaient lentement le sentier qui conduit des versants de la vallée. Mais, comme on dit, je ne cite cette circonstance que pour animer le paysage. J'ai fait la du Salvator Rosa. Quoique ces personnages habituellement n'ajoutent pas de [illegible] en augmentent l'horreur.

—Ces personnages sont donc fictifs?... interrompit vivement l'officier.

—Non, certes. Ils étaient de chair et d'os, car après m'avoir examiné tout à leur aise, à la façon dont ils se posèrent avec leurs chiens je dus comprendre que ma visite à cette ruine leur était importune, et que, s'ils toléraient mon entrée, ils voudraient surveiller ma sortie.

—Et vous entrâtes? demanda le capitaine.

—Le moyen de faire autrement! repartit M. de Grandval, puisque ces rustres semblaient vouloir m'en empêcher. J'entrai.

Il vous faut donc connaître enfin l'intérieur de cette ruine.

—Vous ne connaîtrez pas quelque chose de beau. Parmi des débris de toute sorte, je trouvai une vieille table vermoulue, des vêtements de bure et un bissac en toile neuve. A qui appartenaient ces objets? Je l'ignore. Tel était l'*ameublement* de ce logis, maintenant délabré. Mais, à une autre époque, il était riant et le bonheur l'habitait. M. de Pyrammont se promenait de temps à autre dans ce jardin, accompagné de la Grand'Berthe. Alors un grand chien fauve, pareil à ceux de la communauté, était couché sur le seuil de l'habitation. Ce chien, autrefois le gardien du troupeau de la jeune fille, était venu la retrouver, et veillait avec tout le dévouement de son espèce sur la paysanne et sur son enfant.

Comme à ce mot le capitaine avait de nouveau tressailli, M. de Grandval se hâta d'ajouter:

—Rassurez vous: cet enfant n'est mentionné ici que pour mémoire. Il ne joue qu'un rôle muet dans ce drame: c'est un décor plutôt qu'un personnage. Du reste, il n'a fait que passer sur la terre, sa vie est à peine un souvenir.

Or, c'était un samedi soir. La maison du rocher St-Vincent possédait tous ses hôtes: le comte, la Grand'Berthe, l'enfant et le chien. Il avait neigé tout le jour. Le comte et la jeune femme étaient assis près d'un bon feu. Mais j'y songe.... j'ai oublié de vous décrire l'intérieur de ce temps-là par opposition à l'intérieur d'à-présent.

—C'est inutile.

—Non pas, non pas! C'est une des premières règles de l'art, objecta le vieux conteur. Que diraient de moi les amateurs du style descriptif que M. Denis vient de remettre à la mode! Deux pièces formaient donc cette demeure, située seulement à quelques lieues du somptueux château de Pyrammont. La première avait pour meubles deux chaises de paille, une petite table de cuisine, un guéridon et quelques ustensiles de ménage. La seconde, celle dont il s'agit, avait une table à manger, une alcôve garnie de rideaux de mousseline, deux bons fauteuils provenant sans doute du château, des rideaux blancs à la croisée, garnie d'épais barreaux de fer, une armoire en bois de rose qui se sentait du luxe de Pyrammont, une pendule à deux colonnes sur la cheminée, un fusil et une giberne dans un coin, le berceau de l'enfant dans un autre, et......

—En vérité, monsieur le comte, interrompit André avec une impatience mal dissimulée, on n'était pas la peine de vous mettre en frais d'inventaire pour si peu

—Décidément, je vois que vous n'êtes pas pour le genre descriptif, j'abrége donc, et je reviens tout simplement au style historique. Rien dans cette demeure ne montrait que la Grand'Berthe employât son temps à quelque travail manuel, car on n'y voyait ni rouet, ni quenouille, ni tricot commencé... Mais je m'arrête.... Voilà qu'après vous avoir énuméré ce qu'on y voyait, je me laisse entraîner à vous dire ce qu'on n'y voyait pas! Ce serait pousser un peu loin l'abus du genre, je l'avoue. Passons donc. Le soir même où j'ai laissé mes personnages en tête à tête, au coin du feu, la paysanne, comme on dit, cherchait à établir sa position dans le monde. Je soupçonne que depuis leur fuite de la Bergère, le comte n'avait plus fait la moindre allusion à leurs fiançailles, jurées par lui solennellement au clair de la lune, et sans doute la Grand Berthe se montrait désireuse d'en entendre parler de nouveau.

—Remettons à un autre jour pour parler de cela, répliqua le jeune comte.

—A votre idée, répondit froidement la Grand'Berthe. Il me semble pourtant qu'il est temps d'en parler.

—Rien ne presse, repartit brusquement M. de Pyrammont.

Berthe appuya son menton sur sa main, son coude sur son autre main, et, inclinant sa jolie tête, elle se mit à observer d'un œil humide mon diable de voisin.

Pas si diable pourtant qu'il s'en donnait l'air, car il dit à la paysanne:

—Tu pleures?...... pourquoi?.......

—Si je pleure, interrompit la Grand'Berthe, ce n'est pas pour moi, c'est pour mon enfant!...

Il parut que ce mot là produisait sur lui le même effet que sur vous, car son regard s'adoucit tout-à-coup, et il dit d'une voix caressante à la jeune femme:

—Quelle inquiétude peux tu avoir pour notre fils?

Ces mots "notre fils" produisirent aussi un effet magique sur la jeune paysanne; elle se laissa tomber à genoux, et, entourant de ses deux bras M. de Pyrammont, qui s'était penché vers elle:

—Je ne te demanderais rien pour moi, répondit elle; mais, dans l'intérêt de ton fils, j'ose te rappeler la promesse solennelle que tu m'as faite, alors qu'il n'était pas né, et dont l'anneau que voici a été le gage sacré.

Le comte eut un moment d'hésitation.

—Après tout, pensa-t-il, ce que ma mère, avec ses principes de dévotion, blâme le plus dans cette union, c'est le scandale. Donc, le scandale n'existant plus après notre mariage, la dame de Pyrammont ouvrira sa porte, sans aucun doute, à la paysanne ennoblie.

Puis il dit à haute voix:

—Berthe, je tiendrai ma promesse.

—Ah! tant mieux! s'écria le capitaine, en interrompant le récit de M. de Grandval.

—Je vois avec plaisir, continua le vieux gentilhomme, que vous prenez parti pour le beau sexe. Malheureusement, à peine le comte de Pyrammont avait il renouvelé sa promesse, que le chien fit entendre un sourd grognement, puis s'élança vers la porte d'entrée, se mit à japper avec fureur, et enfin, se taisant tout à coup, l'œil sans colère quoique le poil encore hérissé, revint dans la chambre et se coucha tranquillement aux pieds du berceau.

—A qui donc en a ce chien? dit M. de Pyrammont; il évente du côté de la porte. Quelqu'un doit rôder par là; et pourtant il n'aboie plus!

La jeune fille prêtait aussi l'oreille avec anxiété; puis elle se leva tout à coup et sa figure exprima une grande terreur.

Autour de la maison on entendait en effet un bruit de pas nombreux.

—Ah! seigneur! s'écria Berthe, ce sont les gens de la communauté! ayez pitié de nous, ils vont tuer mon enfant!

—Ah! tant mieux aussi! interrompit de nouveau le capitaine.

—Comment, tant mieux? répéta le narrateur. Vous qui aimez tant les enfants, vous dites tant mieux, quand on parle de les tuer?

—Vous vous méprenez sur mon intention, répondit André. Mon exclamation s'appliquait à la mère. C'était bien pour son enfant qu'elle avait sommé M. de Pyrammont de tenir sa promesse, et je l'en félicitais à ma manière.

Le vieux gentilhomme fut très satisfait de cette réponse, car elle prouvait que ce récit préoccupait vivement son auditeur. Le montagnard attache toujours de l'importance à être écouté attentivement. M. de Grandval continua donc en homme très content de soi-même.

(*A Continuer.*)

BULLETIN COMMERCIAL.

NOUVELLE-ORLEANS.

Revue de la Semaine.

Vendredi soir, 17 *mai* 1861.

Notre dernière revue annonçait que le coton était recherché; la demande s'est maintenue, et l'approvisionnement étant faible, il s'est déclaré dans l'article une nouvelle hausse de ¼ c.

CLASSIFICATION DE LIVERPOOL.

LOUISIANE ET MISSISSIPPI.

Inférieur	6½	@ 7
Ordinaire	8	@ 8¾
Bon ordinaire	9¼	@ 9¾
Low Middling	10½	@ 11
Middling	11¼	@ 11¾

VENTES DE COTON:—Samedi, 3000 balles; lundi, 2000; mardi, 1500; mercredi, 4500; jeudi, 1500, et aujourd'hui, 1500. Total, 13500 balles.

—Le mouvement a été plus animé dans le mess et les prix de cet article ont été irréguliers. Nous n'avons rien à dire quant à la mélasse.—Les prix de la farine ont été plus faciles.—Le maïs n'a guère varié et le taux du fret a été le même. Le change a été plus facile.

TABAC—Nous avons à constater une assez faible demande. Les ventes comprennent 1050 boucauts à —.

Factory Lugs	3	@ 4
Plants do	3½	@ 5½
Feuille, inférieure à commun	5½	@ 6
Fair	6½	@ 7½
Fine	8	@ 9
Choix, heavy & light	9½	@ 11

SUCRE—Les nouvelles de guerre ont presque paralysé le marché. Il s'est traité 250 boucauts. Les prix sont nominaux.

MELASSE—Les transactions de la semaine comprennent quelques lots à des prix nominaux.

FARINE—Les transactions de la semaine comprennent 12,500 barils à une forte baisse. $5 40 @ $6 50 la superfine, $6 @ $6 80 l'inférieure, et $7 25 @ $8 et $9 l'extra de bonne qualité à choix.

MAIS—Demande fair à une hausse. Environ 32,000 sacs à 46 @ 58 cts le mélangé, le jaune, le blanc et le mélangé blanc, et 60 @ 62 cts le boisseau de blanc prime.

BLE—Les dernières ventes sont de 735 sacs, de rouge à $1 10 le boisseau.

AVOINE—4000 sacs de St Louis, à 37 @ 40 cts le boisseau de prime.

SON—Environ 4000 sacs à 75 @ 90 c. et $1 les 100 livres.

FOIN—Rien dans la semaine.

GRAISSE—1500 tierçons et 200 barillets, les premiers à 9 @ 9¼, et les seconds à 10¾ cts la livre.

PORC—Un peu recherché. 2,400 barils à $19 00 @ $20 les rumps. Le mess s'est détaillé à $21 @ $21 50 le baril.

BACON—300 boucauts, à 8 @ 8¼ c. les épaules 10 @ 10 cts les plats-côtes roulés, et 10¾ cts les desossés.

BŒUF—Quelques petits lots à $12 50 @ $13 le baril pour le mess et les marques de choix. Il y avait dans les entrepôts, le 1er du courant, 1361 tierçons et 1200 barils.

BEURRE ET FROMAGE—Il y en a si peu sur le marché que nous en omettons les prix.

WHISKY—Marché calme. 500 barils à 21½ c. le raw et 24 cts le rectifié.

CORDE ET TOILE D'EMBALLAGE—Toile Kentucky, 14 @ 16 cts le hand loom et power loom de la meilleure qualité. Toile de l'Inde, calme. Environ 100 balles à 11¾ cts comptant, et vers la fin de la semaine 650 à 11 cts comptant.—Corde d'emballage, 7¼ @ 7¾ le hand-spun et 8½ @ 8¾ cts le machine made. Les transactions comprennent 4000 rouleaux, à des conditions particulières.

SACS EN PITRE—Faible mouvement. Environ 150 balles de sacs épais à 14 cts. De légers peuvent être cotés à 11¾ cts et les heavy marqués à extra à 13¾ @ 14¼.—Le stock, le 1er du courant, était de 1500 balles.

CHANDELLES—Light weight, 17 cts, full weight, 19 cts. Il [illegible] à ces prix.

CAFE—Les ventes de la semaine s'élèvent à 2402 sacs. Le stock est de 8417. Prix, fair à good fair et prime, 13½ @ 14 cts la livre.

RIZ—Environ 100 tierçons de la Caroline (attendus, à 5 @ 5¼ cts la livre.

SUIF—La dernière vente annoncée (100 tierçons) a eu lieu à 10 cts le prime fait en ville.

CHAUX—Le Thomaston s'est détaillé à $2 50 le baril. Alabama $2 50.

HUILE DE GRAISSE—$1 @ $1 10 le gallon de Winterstrained de bonne qualité à choix préparé pour l'hiver. 100 barils à $1, 10.

HUILE DE GRAINES DE COTON—La clarifiée s'est détaillée à 65 @ 70 cts le gallon.

HUILE POUR MACHINES—L'huile de la Compagnie du Sud se vend 75 cts pour les machines, 50 cts pour les peintures et les points, et 20 cts le gallon pour le gaz.

ALCOOL—45 @ 50 cts le gallon.

PEAUX—Attakapas, 13½ @ 16½ cts; sèches, salés et Mexican Fruit, 16 @ 17½ les lourdes et les légères.

RESINE—2000 barils à 45 cts la commune, $4 15 le No 1 low, et $1 25 le baril de No 1 choix.

FRET—Moins animé mais ferme, parti ntièrement pour les navires anglais et européens. Cinq navires ont été affrétés pour Liverpool à ¾ 1 16 coton; deux pour le Havre à 1¾ c, et un pour Londres à 6½ s. le tabac.

MARCHE AUX BESTIAUX.

Jefferson City, 17 mai 1861.

Reçu pendant la semaine finissant ce soir, 216 bœufs de l'Ouest, 646 bœufs du Texas, 657 porcs, 184 moutons, 61 vaches laitières et 1195 veaux. Vendu, 230 bœufs de l'Ouest 605 bœufs du Texas, 931 porcs, 238 moutons, 56 vaches laitières et 741 veaux. A vendre sur place 215 bœufs de l'Ouest, 101 bœufs du Texas, 1528 porcs, 8 vaches laitières et 559 veaux. Nous cotons:

Bœufs de l'Ouest, par 100 liv.,	1re qualité	9 00	@ 10 00
" " "	2e	—	@ —
" du Texas, par tête,	1re qualité	35 00	@ 42 00
" " "	2e "	20 00	@ 30 00
Veaux "	"	5 00	@ 8 00
Moutons 1re qualité		4 00	@
" "	inférieurs	2 75	@ 3 80
Porcs (de l'Ouest) par 100 livres		5 50	@ 7 00
Vaches laitières, par tête 1re qualité		35 00	@ 80 00
" "	2e	30 00	@ 40 00

LISTE MARITIME.

Port de la Nouvelle-Orléans.

Expédiés hier.

Navire Aquila, Oliver, Havre
Brick Naham Stetson, Gippant, Tampico
Goëlette Sarah Bradin, Cauto, Mobile
Steamer John Walsh, Cable, St Louis

Arrivés hier.

Navire R D Shepherd, Oale, Havre
Georg, Hobort, Brême
Triton, Upsher, Havre
Lemuel Dyer, Ranney, Havre
Barque Chester, Bearse, New York
Jarneo, Cauanas, Havane
Rosario Traya, Malaga
Brick Kate, Stevens, Honduras
Goëlette H P Stoney, Bergman, Charleston
☞ Pour les bateaux, voir l'anglais.

Au bas du fleuve.

Steamship Gen Miramon, Golding, Havane
Navire Marsha I, Sprague, Havre
Emma Train, Burwell, Liverpool
J H Jarvis, Rion, Holyhead
Barque Marys, ——, de Rio Janeiro
Ocean Eagle, de Rockland
Goëlette S S Jones, Townsend, Philadelphie

Steamboats partant aujourd'hui.

RIVIÈRES:

Riv Rouge—Comet Harrell	5	P M
" —Rapides, Dowty	5	P M
" —Texas, Stunde	5	P M
Riv Ouachita—T W Roberts, Tobin	5	P M
Attakapas—Picayune No 3, Broad	5	P M
Fort Adams—Golden Age, Weibling	5	P M
Bas du fleuve—Empire Parish, Grant	10	A M
Riv Arkansas—Julia Roane, Danley	5	P M
Lafourche—Lafourche, Delle	9	A M

RAIL-ROAD PONTCHARTRAIN:

Mobile—Bateau de la malle	8	A M
Covington—Arrow, Hoffman	10½	A M
Ocean Springs—Creole, Walker	3½	P M

RAIL-ROAD DE JEFFERSON.

Riv Alabama—Wm Bagaley, Pinnott	5	P M

PARTANT DIMANCHE.

PAR MER:

Havane—Steamship Gen Miramon, Golding	8	A M
Texas—Steamship Austin, Smith	8	A M

LE COMET—POUR LE LAC BISTINEAU—Le paquebot régulier COMET, partira à 5 heures précises, cette après-midi, pour Minden, Moscow et les ports intermédiaires, sous le commandement du capitaine W. V. Harrel, avec J. T. Reeder au bureau.

POUR LA RIVIERE ROUGE—*Le RAPIDES*—Ce magnifique paquebot régulier, part pour Grand Ecore, Natchitoches et tous les ports intermédiaires sur la dite rivière, à 5 heures précises, cette après-midi. Le capitaine bien connu, John C. Dowty le commande, et l'affable M. C. J. Barstow, dirige les affaires financières.

POUR LES ATTAKAPAS—Le bateau à vapeur, excessivement léger, PICAYUNE No 3, capitaine H. H Broad, partira positivement à 5 heures, ce soir, pour les Attakapas. On trouvera M. George Dove Jr, au bureau.

POUR LA RIVIERE ROUGE—Le TEXAS—Ce soir, 5 heures. Ce bateau neuf et fin marcheur, partira pour tous les points sur la Rivière Rouge jusqu'à Jefferson. Le Texas est commandé par le capitaine C W Stunde qui a MM. D. A Orvis et W. T Perry pour commis. Les passagers sont priés de visiter le Texas avant de dépenser leur argent ailleurs.

J. AVET. P. AVET

AVET, Frères.

GROCERS

Aux bleu stores,

Encoignure Bienville et Vieille-Levée,

ONT annoncé leur nouveau magasin Nos 17, Front-Levée et 60, Vieille-Levée, à leurs magasins Nos 54, 56, 58, Vieille-Levée, et ils ont constamment en mains un bon stock de groceries, aux prix les plus bas
2janv—6m

TABAC à chiquer—2,000 caisses tabacs de la Virginie et du Maryland, à vendre par
E. J. HART & CO,
Tchoupitoulas, No 6

MEMPHIS.

Partant vendredi 24 mai, à 5 heures P. M.

Arrangement pour l'été.

Ligne de paquebots de Memphis et de la Nile Orléans, portant régulièrement la malle des États Unis, en été—Le bateau à vapeur de première classe, ALONZO CHILD, capitaine D. E. de Haven, partira pour Memphis et les Bends, et est prêt à recevoir du fret. Il fera les trajets comme d'habitude. Pour fret ou passage, s'adresser à bord.
J. G. ARNOLD, agent des annonces.

Cette ligne se relie à Memphis avec le chemin de fer de Memphis et Charleston, et de beaux bateaux pour St Louis et Louisville. 9 mai

RIVIERE ROUGE.

Jour de départ SAMEDI, 18 courant, à 5 h. P. M.

POUR JEFFERSON, Smithland, Benton, Port Caddo, Swansons Landing, Alsin, Shreveport, Grand Bayou, Campté, Grand Ecore, Alexandria Normans, Barbin's et tous les ports intermédiaires, le bateau entièrement neuf et fin marcheur, COMET, capitaine W. V. Harrell, partira comme il est dit ci-dessus. Pour fret ou passage, s'adresser à bord.
J. G. ARNOLD,
7mai agent pour les annonces.

RIVIERE ROUGE.

Jour de départ, SAMEDI, 18 courant à 5 h. P. M.

LE paquebot régulier, W. BURTON, partira comme ci-dessus pour Jefferson, Simland, Benton, Port Caddo Swans Albany, Shreveport, Grand Bayou Coushatta, Campte, Grand Ecore, Alexandrie, Normans Barbin's et tous les points intermédiaires sur la Rivière Rouge. Il est commandé par le capitaine bien connu, F. A. Brossiat James Bell, commis. Pour fret ou passage, s'adresser à bord.
18 mai J. G. ARNOLD, agent pour les annonces.

Jour de départ, SAMEDI 18 mai, à 5 h. P. M.

Pour Grand Ecore, Natchitoches Tiger Island, St-Maurice, Taverow Montgomery, Durand's Buxtows' l'embouchure de Caire River, Cotile, Alexandrie, Norman's, Barbin's et tous les ports intermédiaires. Le RAPIDES, fin marcheur, capt. J. C. Dowty, C J. Barstow, commis, partira le 18 courant pour les susdits ports. Pour fret, s'adresser à bord.
J. G. ARNOLD,
30avril Agent pour les annonces

Paquebot régulier entre la Nouvelle-Orléans et les Opelousas.

Départs tous les MERCREDIS et SAMEDIS.

Le beau bateau à vapeur NINNA SIMMS, capitaine G. E. Louallier, partira tous les mercredis à 5 heures de l'après-midi, prenant du fret pour Old River, Simmsport et tous les points intermédiaires sur l'Atchafalaya.

Le beau et rapide steamer ANNA PERRET, capitaine James Capps, partira tous les samedis à 5 heures, prenant du fret pour les ports ci-dessus.

Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou aux soussignés, agents desdits bateaux,
QUEYROUZE & LANGSDORFF,
3 et 4, rue St-Louis.
J. G. ARNOLD,
30 avril Agent pour les annonces.

Partant tous les jeudis à 5 h. P. M.

LIGNE hebdomadaire de la malle des Etats-Unis pour Vicksburg.—Le magnifique paquebot à vapeur de la malle GEN. J. A. QUITMAN, capitaine J. M. White, partira pour Carolina Landing, Ashton, Pilcher's Point, Skipwith, Lac Providence, Goodrich, Landing, Milliken, Bend, Duckport, Vicksburg, Warrenton, New Carthage, Grand Gulf, St-Joseph Rodney, Waterproof, Natchez, Fort Adams, confluent de la Rivière Rouge, Tunica, Morganza, Pointe Coupée, Bayou Sara, Port Hudson, Baton-Rouge, Plaquemines, Donaldsonville et toutes les stations intermédiaires comme ci-dessus.
J. G. ARNOLD, agent pour les annonces.

☞ On prend le fret pour toutes les stations sur le Sunflower et le Yazoo, et il est réembarqué sur de plus petits bateaux. 30 avril

Jour de départ, DIMANCHE 19 mai, à 8 heures A. M

Pour Galveston,

INDIANOLA ET LAVACA.—Ligne de la malle des Etats-Unis, Nlle-Orléans et Texas.—L'excellent steamship AUSTIN, neuf et en fer, commandé K. D. Smith, partira le 18 du courant avec la malle des Etats-Unis, et débarquera le fret sur le wharf de Lavaca, au prix de 6½ cts par baril. Pour fret ou passage (excellents emménagements, chambres) s'adresser à bord, au pied de la rue Julia ou à
I. C. HARRIS, directeur,
18mai Rue du Camp, No 57.

Pour St-Marc et Port-au-Prince (Hayti.)

JOUR DE DEPART, 20 MAI 1861.

La belle barque LAURA, fine voilière, capitaine Pierce, ayant la plus grande partie de son chargement engagée, partira le 20 mai. Pour reste de fret ou passage, s'adresser au capitaine à bord, ou à GEO. W. HYNSON & Co.,
3mai. 82, rue du Camp.

POUR LE HAVRE—Le navire américain ASSYRIA, fin voilier et de première classe, capt. Delano, ayant la plus grande partie de son chargement engagée, partira sous peu. Pour fret de 500 balles de coton, s'adresser à
CAMMACK & CONVERSE,
Rue Carondelet, No 35.

Pour passage d'entrepont (excellents emménagements), s'adresser au capitaine, à bord, poteau 45, 3me District. 1e avril

POUR LE HAVRE—Le navire GUTTENBERG, fin voilier et de première classe, capitaine WEEKS, prend un chargement et partira incessamment. Pour reste de fret, s'adresser à
BAXTER, LOVELL & Cor

Pour passage [excellents emménagements, chambres et entrepont], s'adresser au capitaine, à bord, poteau 38, 3me District

POUR BORDEAUX,

LE beau navire CONGRESS, fin voilier et de première classe, capitaine M. Watson, partira le 20 mai. Pour passage—excellents emménagements de 2me et de 3me classe, s'adresser au bureau No 188, sur la Levée, 3me District en face du poteau 44, ou à bord, poteau 40, 1er district.
11 mai—10

Compagnie d'Assurance DE L'UNION

A LA NOUVELLE ORLEANS.

A L'ENCOIGNURE DES RUES ST-CHARLES ET CANAL.

Quatrième état annuel

DE LA COMPAGNIE D'ASSURANCE DE L'UNION,

Publié ainsi que l'exigent la loi et la Charte.

Montant des primes reçues dans l'année expirée le 30 avril 1861.		
Primes sur les risques d'incendie		$128,750 00
Primes " " des rivières		54,774 80
Primes " " des mers		83,404 39
Total		$262,429 26
Primes remboursées		5,085 21
Total des primes		$257,3 4 07
Primes non-échues le 30 avril 1860		49,0 0 00
Total net des primes		$306,344 07
Pertes payées dans l'année		
Pertes par le feu	$97,607 53	
" sur les rivières	25,138 69	
" sur les mers	55,3 2 29	
Total des pertes	$178,148 51	
Réassurances	11,164 49	
Qu'itte pour cent remboursé	18,064 24	
Dépenses, intérêts sur scrip, escompte en moins et compte d'intérêt	14,412 94	222,090 06
Bénéfice brut		$ 84,253 71
Réserve pour risques non expirés		50,000 00
Bénéfice net		$ 34,253 71
L'actif de la Compagnie est comme suit:		
Billets pour actions		$100,625 00
Billets garantis par hypothèque		34,517 50
Prêts garantis par actions de banques		170 229 02
Effets à payer pour primes, à courte échéance		69,099 21
Primes en voie de perception		27,231 07
Scrip d'autres compagnies		10,847 00
Actions et bons		6 000 00
En caisse		60,991 97
Total de l'actif		$559,510 77

ETAT DE LA LOUISIANE—Paroisse d'Orléans, ville de la Nouvelle Orléans—Qu'on se souvienne que le 14 mai 1861, par devant moi, soussigné juge de paix dans et pour la susdite ville, se sont présentés A. Chiapella, président, et J. M. Crawford, secrétaire de la Compagnie d'Assurance de l'Union à la Nouvelle-Orléans, lesquels étant dûment assermentés conformément à la loi, déclarent que le susdit tableau est exact et une copie exacte prise sur les livres de la Compagnie.
A. CHIAPELLA, président.
J. M. CRAWFORD, secrétaire.
Assermentés et signé pardevant moi, ce 14 mai 1861.
ARTHUR SAUCIER,
Troisième juge de paix

Aujourd'hui, à une assemblée des directeurs, il a été décidé que du bénéfice de la Compagnie pour l'année expirée le 30 avril 1861, il serait déclaré pour les assurés un dividende de quinze pour cent, qu'il serait émis des certificats pour le dit dividende, à partir du 1er juillet 1861, qu'il serait déclaré un dividende de quinze pour cent pour les actionnaires sur le capital payé, lequel dividende sera payé, conformément à la 19ème section de la charte de la Compagnie, à partir du deuxième lundi de juin prochain.

Les porteurs de scrip sur lequel un intérêt est dû sont priés de venir le recevoir.

—*Directeurs*—

JOHN DOLHONDE, maison Martin, Cobb & Co.
A. B. CHARPANTIER, maison de Lobit, Charpantier, & Cie.
M. J. ZUNTZ, maison de J. M. Rhorer & Zuntz
R. W. OGDEN, maison de P. Cusachs & Ogden.
CARL KOHN.
L. F. GENERES, maison de Abat, Generes & Co.
VICTOR MAIGNAN.
JOS DEYNOODT.
A. CHIAPELLA 15mai

QUATRIEME ETAT ANNUEL

DE LA

Compagnie d'Assurance Hope

DE LA NOUVELLE-ORLÉANS.

CONFORMÉMENT aux réquisitions de sa charte, la Compagnie d'Assurance Hope, de la Nouvelle-Orléans présente l'état suivant:

Montant des primes reçues dans l'année expirée le 30 avril 1861		$136,038 79
Primes de risques sur incendie	$98,343 35	
" " des mers	26,933 41	
" " des rivières	10,762 03	
		136,038 79
Primes remboursées		1,325 52
		134,713 26
Pertes payées dans la même période, savoir:		
Sur les risq. d'incendie	71,606 44	
Sur les risq. des mers	15,455 42	
Sur les risq. des rivières	1,964 93	
		90,025 82
15 pour cent remboursé aux personnes assurées	16,487 43	
Réassurances	9,901 49	
Dépens. intér. en moins	13,853 50—40,302 42	—129,328 24
Bénéfice net		$5,385 02
L'actif de la Compagnie est comme suit:		
Billets d'actions		92,600 00
Placé en billets garantis par hypothèque sur des propriétés foncières valant le double du montant prêté		88,701 30
Effets garantis		8,250 00
Effets pour primes		9,795 49
Actions		5,757 50
Dûs pour primes en voie de perception		27,938 80
En caisse		27,461 93
		255,365 02

ETAT DE LA LOUISIANE,
Paroisse d'Orléans, ville de la Nlle-Orléans.

Qu'on se souvienne que le 11 mai 1861, pardevant moi soussigné, juge de paix, dans et pour la susdite ville, se sont présentés Henry Peychaud, président, et Louis Barnett, secrétaire de la Compagnie d'Assurance Hope de la Nouvelle-Orléans, lesquels étant dûment assermentés conformément à la loi, déclarent que le susdit tableau est exact et une copie exacte faite sur les livres de la dite Compagnie.
H. PEYCHAUD, Président,
LOUIS BARNETT, Secrétaire.
Assermenté et signé pardevant moi, ce 11 mai 1861.
ARTHUR SAUCIER,
Troisième Juge de Paix de la Paroisse d'Orléans.
16 mai

MADAME THIERRY,

au coin du Chemin du Bayou et Derbigny—S'adresser dans le jardin.

Ayant une grande variété de fleurs fines prendra les commandes de bouquets pour mariage et fêtes, expédiera pour la campagne. Vendra aussi un superbe assortiment de rosiers, dahlia, jasmins, arbustes à des prix réduits. Envoyez les ordres pour faire les jardins. 8sep—ab1jn

CHAMPIGNONS—15 caisses 100½ boîtes champignons Salles, Delso; 15 caisses 100½ boîtes petits pois; 10 caisses 100½ boîtes macédoines; 2 caisses 100½ boîtes saucisses truffées. A vendre par
T. BAILLY BLANCHARD Jr.
4 avril—1m 39. Vieille-Levée.

EN magasin—4 caisses pâtés assortis, Mercié & Debaux, 3 de Peltier, 5 de saucissons truffés, 5 do au saindoux, à vendre à une très grande réduction par
M. A. CALONGNE,
6avril 205 et 207 rue Royale enc. Dumaine.

MORUE! MORUE!—100 caisses morue de choix en bon état.
30½ tambours morue, en magasin et à vendre par
FRED. AVET,
Rue Vieille Levée, Nos 59 et 61, entre Conti et Bienville.
5 avril—1M

TAMBOURY & CO,

Marchands commissionnaires en général.

—IMPORTATEURS DE—

Vins, eaux-de-vie, liqueurs, sardines, huiles, &c.

Dépôt de Château de Portets, [illegible], Margaux, d'Arche, Guiraud, &c.

No 97, rue Royale,

Entre Conti et St-Louis

A L'ENTREPOT—100 paniers huile, 75 caisses muscat, 100 caisses vermouth, 100 caisses savon, et à vendre par
PAUL JUGE & FASSY,
11avril 37, rue St-Louis

L'AMER-VIN IMPERIAL

Du Dr J. Bovee Dods,

Est fait avec un vin pur qui a deux fois la force ordinaire des autres vins et n'est importé que par une seule maison des Etats-Unis. Il entre les racines suivantes: cœur de Salomon, du spicomard; de la consoude, des fleurs de camomille, de la gentiane, de l'écorce de murier sauvage et du bayberry.

Nous défions

LE MONDE

D'EN PRODUIRE

UN EGAL!!

Nous ne prétendons pas avoir découvert des racines "connues seulement des Indiens de l'Amérique du Sud", "et qui peuvent guérir toutes les maladies auxquelles l'homme est sujet", mais nous croyons présenter au public une préparation que tout médecin capable approuvera et recommandera comme remède pour le

Commencement de consomption,

La faiblesse des poumons, l'indigestion, la dyspepsie, les affections nerveuses, la paralysie, les hémorroïdes, les maladies particulières aux dames, la faiblesse qui exige toujours un tonique. Cet amer est sans contredit

Ce qu'il y a de mieux!

C'est un précieux remède pour les maux de gorge, si commun parmi les membres du clergé.

Pour les personnes âgées et infirmes, pour celles qui ont une constitution faible, pour les ministres de l'Evangile, les avocats, les orateurs, les teneurs de livres, les tailleurs, les couturières, les étudiants, les artistes et tous ceux qui mènent une vie sédentaire, c'est une excellente préparation.

C'est une boisson saine et d'un goût délicieux, produisant le même effet agréable que de l'eau-de-vie et du vin, sans enivrer. Les personnes qui se sont adonnées aux liqueurs fortes et voudraient s'en abstenir ne sauraient rien prendre de mieux. L'AMER DE DODS ne renferment pas les poisons que renferment les vins et les liqueurs dont le pays est inondé.

Non seulement l'AMER DE DODS GUERIT de la maladie, mais il la PREVIENT. Il devrait être chez tous ceux qui habitent un pays où l'eau est mauvaise et où sévissent les fièvres en frisson. On peut le donner sans crainte aux enfants et aux petits enfants.

Les médecins, les membres du clergé, les orateurs qui prêchent la tempérance devraient aider à la circulation de cet amer et chasser ainsi la maladie et l'ivrognerie.

CHARLES WIDDIFIELD & Co,

Propriétaires,

No 78, Williams street, New-York.

A vendre par tous les droguistes.

Agence pour la vente en gros et en détail, dans l'Etat de la Géorgie. PLUMB & LEITNER,
à Augusta, Géorgie.

A vendre à la Nouvelle-Orléans, en gros et en détail, par J. WRIGHT & CO,
7avril11— 21 et 151, rue de Chartres

Compagnie d'Assurance Mutuelle du Crescent.

CONFORMEMENT aux réquisitions de sa charte amendée, la Compagnie publie l'état suivant de ses affaires:

Montant des primes pour dix mois expirés le 30 avril 1861		$401,879 14
Primes sur les risques d'incendie	$350,253 56	
Primes sur les risques des mers	194,882 33	
Primes sur les risques des rivières	256,423 25	
Primes sur les risques de la vie	306 00	
	$801,879 14	
Montant des primes des dix mois expirés le 30 avril 1861		657,728 06
Pertes payées dans la même période, savoir:		
Sur les risques d'incendie	$162,891 42	
Sur les risques des mers	126,571 83	
Sur les risques des rivières	135,480 24	
	$424,942 55	
A déduire pour intérêt, escompte, fonds contingent, En moins, dépenses générales et réassurances	4,446 76	420,195 70
Bénéfice net		$237,232 37
L'actif de la compagnie est comme suit:		
Prêts garantis par actions de banques et actions publiques		13,129 97
Prêts sur bons et hypothèques		248 0c5 00
Effets à courte échéance, pour primes		201 232 75
Du pour primes, en voie de perception		68,639 85
Prêt pour la défense des Etats Confédérés		100 000 00
1,600 actions de banque		176,500 00
$49,00 de bons de la ville consolidée portant six pour cent		41,100 00
$50,000 de bons de la ville six pour cent émis en faveur de chemins de fer		40,440 00
Script d'autres compagnies		22,290 00
Propriétés foncières		60,000 00
En caisse		81,761 38
Total de l'actif		$1,442,959 95

Etat de la Louisiane.

Paroisse d'Orléans—Ville de la Nouvelle-Orléans.

Qu'on se souvienne que le 11 mai 1861, pardevant moi, juge de paix, dans et pour la susdite ville, se sont présentés THOMAS A. ADAMS, président, et G. W. SPRATT, secrétaire, de la COMPAGNIE D'ASSURANCE MUTUELLE DU CRESCENT, de la Nouvelle-Orléans, lesquels ayant été dûment assermentés conformément à la loi, déclarent que le susdit tableau est exact et une copie exacte prise sur les livres de la Compagnie.
THOMAS A. ADAMS, President
G. W. SPRATT, Secrétaire.

Assermenté et signé devant moi, à la Nouvelle-Orléans, ce 11 mai 1861.
A. D. MITCHELL, Deuxième Juge de Paix

☞ Les Directeurs ont résolu de payer un INTERET à raison de SIX POUR CENT l'an en argent sur tous les certificats de profit non payés, aux détenteurs des dits certificats ou à leurs ayant-cause, à partir du deuxième lundi [11me jour de juin prochain]; et après avoir mis en réserve plus d'UN MILLION DE PIASTRES des profits pour payer QUARANTE POUR CENT (40 pour cent) de l'émission de 1853, payables comme suit:

Vingt pour cent le deuxième lundi (10me) jour de juin prochain;

Vingt pour cent le deuxième lundi [9me jour] de septembre prochain.

Ils ont en outre déclaré UN DIVIDENDE DE SCRIP de TRENTE pour cent sur les primes nettes de la Compagnie pour les dix derniers mois expirés le 30 avril 1861, pour lequel dividende il sera émis des certificats à partir du deuxième lundi (1ame jour) d'août prochain.

La Compagnie continue d'assurer aux taux courants de prime, contre les dommages de la mer, des rivières, contre les pertes ou les avaries occasionnées par l'incendie.
THOMAS A. ADAMS, Président,
GEORGE JONAS, Vice-président.
G. W. SPRATT, Secrétaire.

Directeurs:

Samuel Bell,	P. Avendano,	Moses Greenwood
John Watt,	Samuel Smith,	W. B. Tulis,
M. O. H. Norton,	John D. Bein,	J. J. Noble,
C. T. Buddecke,	R. W. Eaton,	John C. Bareill,
R. B. Summer,	P. Simms,	Alex Dathel,
H. M. Wright,	P. N. Strong,	John F. Caldwell,
G. S. Hawkins,	Th. Henderson,	A. Heine,
H. Freiisen,	J. J. Person,	Adam Giffen
S. H. Kennedy,	Corn. Fellowes,	Stanis y Covas,
W. G. Robinson,	James Turner,	M. Gillis,
G. W. Carroll	S. B. Newman,	14 mai—1m

A vendre en débarquement du navire Iola Wyllie arrivé de Bordeaux—

58 barriques vin rouge			St Emilion,
40	do	do	St-Julien.
60	do	do	bon ordinaire,
100	do	do	Cotes Frousac.
8	do	do	blanc Haut-Sauterne.

8 futailles eau-de-vie, fine Champagne.
Par J. N. CURIEN,
8avril 23 rue Toulouse

LOUIS DUFAU, avocat,

Rue St-Louis, entre les rues Royale et Bourbon

1nov—1an

CORAIL ET BIJOUX

A PRIX REDUITS.

M. P. N. RIVERA, encoignure Royale et St-Pierre, vient de recevoir d'Italie un grand choix d'articles en CORAIL destinés à soulager de la migraine et des douleurs qui proviennent de la trop grande abondance et de l'âcreté du sang.

Il a également reçu un magnifique assortiment de BIJOUX FINS, d'ARTICLES D'ORFEVRERIE en tous genres de montres de prix, de DIAMANTS, etc. Afin d'écouler rapidement son stock, M. Rivera a opéré une très forte réduction dans ses prix. Il invite le public à visiter son magasin

HOPITAL HAYES

Ci-devant Hopital LUZENBERG.

POUR toutes les maladies, pour les opérations chirurgicales et les accouchements. L'emplacement (RUE DES CHAMPS ELYSÉES) en est admirable. Mis sur le pied d'une Maison de Santé, l'établissement joint aux attentions du chez soi les avantages d'un Hôpital. Il a des chambres spéciales pour les maux d'yeux.

—*Conditions*—

Salles	$1,00	par jour.
Salles particulières	2,00	"
Chambres particulières	3,00	"
Esclaves	1,00	"

On exige, à l'entrée du malade, un dépôt pour dix jours ou des références.

Les personnes qui désireraient se faire traiter sont priées de s'adresser à l'Hôpital ou au bureau du Dr. Hayes, rue Bourbon, No 13. 4 mars—1an

EAU-DE-VIE—
20¼ pipes Edouard Simon, Cognac 1815
20¼ " " " "
30¼ " Henry Jacques " 1828
2 ¼ " " " "
25¼ " Jean Hiss, 4me preuve
30¼ " " " "
A vendre par E. BORDELOIS,
28mars 21 rue Conti

Papier pour le marché du Mexique.

VINGT caisses de papier à lettre.
60 balles de papier Florette pour cigarettes, sous les clefs de la douane et à vendre par
A. CARRIERE & Cie,
8 avril 37, Vieille-Levée"

AVIS

Aux amateurs de vins de Bourgogne.

SEULS agents de la compagnie des Grands vins de Bourgogne pour l'Etat de la Louisiane, nous avons l'honneur de les informer que les clos de ROMANEE CONTI, CLOS-VOUGEOT, CHAMBERTIN, et autres ne peuvent être authentiques et le bouchon des bouteilles n'est revêtu sur ses parties latérales de la marque à feu de la Compagnie des Grands vins.

Déjà des contrefaçons sont arrivées à la Nouvelle-Orléans et de *faux Clos-Vougeot* ont été vendus audessous du prix auquel M. Ouvrard, SEUL PROPRIETAIRE de VIGNOBLE les livre à la compagnie.

Nul ne peut se procurer de ces produits sans l'intermédiaire de la Compagnie des Grands Vins de Bourgogne,
Nouvelle Orléans, 10 septembre 1860.
LAFFITTE & DEFFARGE,
11sept No 133, rue Royale

CONSERVES pour la marine—5 caisses 48½ boîtes filets de sole truffés

5 caisses	24½	boîtes anguilles à la Tartare,
5 do	10½	boîtes civets de lièvre,
10 do	46½	boîtes bouillons gras,
10 do	10½	boîtes juliennes au gras,
3 do	19	boîtes carottes au jus,
3 do	24½	boîtes artichauds,
1 do	14	boîtes bœuf au chevreuil,
1 do	17	boîtes bœuf braisé,
1 do	15	boîtes fricassée de poules,
5 do	50	boîtes bœuf bouilli de chambre,
10 do	24½	boîtes haricots verts,
1 do	17	boîtes galantine truffée,
1 do	29	boîtes saisifis au jus,
1 do	38	boîtes gras double,
1 do	10	boîtes marinière,
2 do	34	boîtes bœuf en daube et à l'écarlate,
1 do	10	boîtes salpies d'oignons.

A vendre par T. BAILLY BLANCHARD Jr,
4 av—1M 39, Vieille Levée

CONSERVATION DE LA VUE.

M. C. DUHAMEL, opticien, rue de Chartres, 46, prévient les personnes dont la vue est mauvaise, qu'il vient de recevoir un nouvel envoi de ses verres cylindriques brévetés.

Ces verres ont obtenu la haute approbation des oculistes en renom de Paris et de MM. les docteurs Beard, Penniston, Crawcour, Nee, etc de la Nouvelle Orléans.

La courbe de ces verres leur donne un foyer lumineux et sans aberration qui permet aux vues les plus faibles de s'en servir sans fatigue.

C'est au rapport même des spécialistes les plus versés dans la science de l'Optique, ce qui a été imaginé de meilleur pour la conservation et l'amélioration de la vue.

Ces verres ont surtout leur supériorité dans le foyer qui, au lieu d'être au centre, seulement, comme dans presque tous les verres de lunettes, se trouve également réparti partout, de plus la superposition des deux courbes cylindriques les rend admirablement nets, conséquemment bien plus claires que les autres.

Les myopes trouveront dans ces verres une grande amélioration.

M. Duhamel tient à la disposition des personnes qui désireraient recevoir des explications sur la construction de ces nouveaux verres des modèles qui rendront sensibles tous les avantages de cette invention 11fév

Fromages de Hollande, &c.

CENT caisses croûtes rouges.
10 boucauts gruyère Suisse.
20 meules Parmesan, en débarquement et à vendre par LANATA Frères,
19avril 9 et 11, rue Jefferson

RAISINS de Malaga—500 boîtes raisins NR
500 demi boîtes do do
500 quart boîtes do do
A vendre en douane ou droits payés par
CUSACHS & OGDEN,
16avril encoignure Royale et St Philippe

Laine. Laine.

VINGT mille livres laine du Mexique, en magasin et à vendre par
FREAU & COUTURIE
8mai 15 et 25 rue Gravier

CIGARES de la Havane—Les soussignés ont constamment en magasin un fort stock, bien choisi, de cigares de la Havane qu'ils importent directement. Ces cigares sont des premières marques, telles que Bettes, Globo, Ontiveros, Meridiana, Cervantes, American Flag, Black Warrior, Intimidad, Rosa del Rejucal, Venerable, Emperatriz Eugenia, Flor de Folgueras, Aurestatrie, Washington, El Sol, à vendre par
CABALLERO & BASUALDO, rue Vieille Levée, 46, entre Douane et Bienville.
8av

250 FRUITS au vinaigre, confitures assorties, pâtes, ananas et fraises au jus, &c., pour claret, une facture, à vendre par
B. TURPIN,
16avril—6m 20, rue Vieille Levée

TABAC du Mexique, 35 balles pour Tripes et Capes en débarquement du steamship "Tennessee" arrivé de la Vera-Cruz, à vendre par
E. TROISGROS,
37 rue de la Douane, entre Chartres et Vieille-Levée,
20 mars—

VENTES JUDICIAIRES.

Brander & Hubbard, en liquidation vs Ann C. Haworth

QUATRIEME Cour de District de la Nouvelle-Orléans—No 14,879—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'honorable Quatrième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le mardi 18 de juin 1861, à midi, à l'Hôtel de la Cité rue de la Commune, entre la rue du Camp et des Magasins, à la vente publique et adjudication des esclaves dont les noms et âges suivent, savoir:

STEPHEN, nègre âgé d'environ trente-cinq ans,
BATSY, négresse âgée d'environ trente-cinq ans.
ANTHONY, nègre âgé d'environ vingt-un ans.
Saisis dans l'affaire ci-dessus.
Conditions, comptant au moment de l'adjudication.
E. T. PARKER,
18 mai Shérif de la paroisse d'Orléans

Henry Legendre vs R. Champagne et als.

DEUXIEME Cour de District de la Nouvelle-Orléans—No 17,778—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'honorable Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le vendredi 31 de mai 1861, à midi, à l'Hôtel de la Cité, rue de la Commune, entre les rues du Camp et des Magasins, à la vente publique et adjudication de

Tous les droits, titres et intérêt du défendeur R. Champagne, à savoir: le quart indivis du fonds et des dettes actives du magasin de vêtements situé au No 199, rue de la Vieille-Levée, 2me District de cette ville.

Saisis dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant au moment de l'adjudication.
E. T. PARKER, shérif
18 mai—22 25 28 31 de la Paroisse d'Orléans

AVIS JUDICIAIRES.

Succession de Marie Vénus Conti, veuve de Charles Guillot, [f. c. l.]—No. 14,698.

DEUXIEME COUR DE DISTRICT DE LA NOUVELLE-ORLEANS—Avis est par le présent donné aux créanciers de la susdite succession et à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire, sous dix jours à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles le compte présenté par l'exécuteur testamentaire de la défunte ne serait point approuvé et homologué, et les fonds entre ses mains répartis conformément audit compte.
Par ordre de la Cour. E. MICHOT,
18 mai—22,27. Député Greffier

Succession de Héloïse Nicolai, alias Nicolas, f. c. l. No 16 395.

DEUXIEME COUR de District de la Nouvelle-Orléans—Avis est par le présent donné aux créanciers de la susdite succession et à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire sous dix jours à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles le compte présenté par l'exécuteur testamentaire de la défunte, ne serait point approuvé et homologué et les fonds entre ses mains répartis conformément audit compte.
Par ordre de la Cour. E. MICHOT,
8mai—8,11,17 Député greffier.

Succession de Nicholas D. Riod.—No 9985.

DEUXIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans—Avis est par le présent donné aux créanciers de la susdite succession, et à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire, sous dix jours à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles le compte présenté par l'administrateur de ladite succession, ne serait point approuvé et homologué, et les fonds entre ses mains répartis conformément audit compte.
Par ordre de la Cour, E. MICHOT,
15 mai—15,18,24 Député Greffier

Succession de Virginie Girod-au—No 18,146.

DEUXIEME Cour de District de la Nouvelle-Orléans—Attendu que Dirauss Barthelemy Macarty a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration à la succession de feue Virginie Girodeau, décédée intestat.—Avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner, d'avoir à déduire sous dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à ladite pétition.
Par ordre de la Cour, E. MICHOT,
15 mai—15,18,23 Député-Greffier.

Succession de Marcelline Eschmann—No 16,881.

DEUXIEME Cour de District de la Nouvelle-Orléans—Avis est par le présent donné aux créanciers de la susdite succession et à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire, sous dix jours à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles le compte présenté par l'administratrice ne serait point approuvé et homologué, et les fonds entre ses mains répartis conformément audit compte.
Par ordre de la Cour. E. MICHOT,
1mai—14,18 Député Greffe

Succession de Christopher Frederick Jorgensen. No 18,120.

DEUXIEME COUR de District de la Nouvelle-Orléans—Attendu que Catherine Gross a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir les lettres d'administration à la succession de feu son époux Christopher Frederick Jorgensen, décédé intestat: Avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner, d'avoir à déduire, sous dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à ladite pétition.
Par ordre de la Cour. E. MICHOT,
9 mai—9,13,18 Député Greffier

ETAT DE LA LOUISIANE.—Seconde Cour de District de la Nouvelle-Orléans—No. 17,404—Je soussigné certifie que le 25 février 1861, jugement a été rendu dans cette Cour dans le procès de Marie Louise Geri, épouse de L. Harry, son mari, dans les termes suivants: Sur la motion de L. Castera, avocat de la demanderesse, contre le défendeur et les preuves sur ce faits et établissant sa demande, il est ordonné, adjugé et décrété que le jugement par défaut rendu le 31 décembre 1861 soit maintenu et devienne définitif, et que jugement soit rendu en faveur de Marie Louise Geri, épouse de L. Harry, contre le dit L. Harry, son mari, prononçant la séparation de biens entre eux. Il est de plus ordonné et décrété que Marie Louise Geri, soit reconnue comme seule propriétaire des effets mobiliers décrits dans sa pétition, achetés par elle par sa propre industrie.

Jugement signé le 1er mars 1861.
Signé P. H. MORGAN, Juge.

En foi de quoi j'ai signé les présentes et apposé le sceau de la dite Cour, le 1er mars 1861, à la 85me année de l'indépendance des Etats-Unis.
19avril 4 17 G. MOREL Député greffier.

ETAT DE LA LOUISIANE.—Seconde Cour de District de la Nouvelle-Orléans—No. 17 652.—Je soussigné certifie que le 22 mars 1861, jugement a été rendu dans cette Cour dans l'affaire de Jane (Girardin, Delord), contre son mari, dans les termes suivants, savoir:

Sur la motion de L. Castera, avocat de la demanderesse et sur la preuve des allégations de la demande—Il est ordonné, adjugé et décrété que le jugement par défaut rendu le 25 février 1861, soit maintenu, confirmé et devienne définitif et que jugement soit rendu en faveur de la demanderesse contre le défendeur prononçant la séparation de biens entre eux, réservant aux privilèges garantis par la loi à la femme mariée.
Jugement signé le 3 avril 1861.
Signé P. H. MORGAN, Juge.

En foi de quoi j'ai signé les présentes et apposé le sceau de la dite cour, ce 3 avril 1861.
19avril 4 17 E. MICHOT Député greffier

Chemin de Fer Pontchartrain.

Arrangements pour le printemps

POUR le lac, aller et retour, (le même jour) vingt-cinq cents.

Achetez les billets au bureau, au-dessous du dépôt.

DEPART DES CHARS

—DE LA VILLE— —DU LAC—

4½ h. A. M.	char à cheval.	6 h. A. M.	convoi à vapeur.	
6	do	do	7	do do do
8	do	do	do	8 do do do
9	do	do	do	9¾ do do do
10½	do	do	do	11½ do do do
Midi	do	do	do	1 heure P. M. do
2 heures P. M.	do	do	2¾ do do do
3½ do	(malle)	do	4 do do do
4½ h.	P. M.	do	5 do do do
5½	do	do	6 do do do
6½	do	do	7 do do do
7½	do	do	8 do do do
8½	do	do	9½ do do char à cheval

Voyages extra ou spéciaux, pendant la nuit (s'adresser au conducteur) prix.....$3

Le convoi à vapeur s'arrêtera à la station de Gentilly, quand on le demandera, excepté dans les voyages de nuit.

Des omnibus partent toutes les cinq minutes de la rue du Canal pour le dépôt.
G. PANDELY,
30mars— Surintendant.

Grand Chemin de Fer de la Nouvelle Orléans, de Jackson et du Nord.

DEUX convois pour passagers partent tous les jours du dépôt, à l'encoignure des rues Calliope et Magnolia,—le convoi de la malle à 7 30 A. M. et le convoi express à 7 P. M. La voie se relie avec toutes celles du Nord et de l'Est, et l'on vend des tickets pour toutes les principales villes du Nord, de l'Est et de l'Ouest.

Temps pour aller à New-York, trois jours et 16 heures prix, $45.—Pour plus de détails, s'adresser au General Ticket Office, rue du Camp No 118.

Le fret est reçu au dépôt, au pied de la rue Calliope jusqu'à 3 h. 30 P. M.; tous les jours, les dimanches exceptés. La Compagnie n'est pas responsable des pertes occasionnées par l'incendie.

Le convoi d'excursion à Magnolia part le SAMEDI à 4 heures P. M.
T. S. WILLIAMS,
3nov— Surintendant.

PAULIN DUREL,

Marchand d'articles de Bureaux, Imprimeur et Relieur,

37.......RUE DE CHARTRES.......37

DONNE avis à ses nombreux clients et au public en général, qu'il vient de recevoir par le steamer *Star of the West*, de New-York, les articles suivants:

Boîtes de banque, article extra, très épais,
Presses à copier les lettres, nouveau genre,
Ardoises métalliques, article nouveau pour les écoles bureaux, banques, etc.
Pupitres de voyage,
Port-folios do un grand assortiment,
Presses à copier pour voyageurs,
Encriers de voyage, un grand assortiment,
Colle-forte préparée, très-utile dans les bureaux et dans les familles.
Balance pour les monnaies américaines et lettres,
Plumes d'or, un bel assortiment,
CANIFS DE ROGERS ET DE CROOKES, et beaucoup d'autres articles, trop nombreux pour être détaillés.

Ces articles seront vendus au plus bas prix du marché par PAULIN DUREL

ATTENDU par le navire Mississippi, venant de Gênes

150 caisses Vermicelli fin d'Italie.
500 demi caisses Vermicelli fin d'Italie.
100 caisses Macaroni do do
500 demi caisses Macaroni do do
1000 paniers Huile Croce extra.
4 estagnons essence de Bergamothe,
4 do essence de Limon,
10 caisses fromage Romain,
A vendre par LANATA FRERE,
13 mai— 9 et 11 rue Jefferson.

CIGARES de Londres, Especiales, Caballeros, demi Regalia, Regalia majors, Conchas, Operas, Comerciales, Sobresuenas, Regalia Britanica, Prensas, Millar et plusieurs autres classes, des marques El Globo, La Meridiana, Gutierrez, La Ritica, El Sol, Black Warrior, La Ingenuidad, American Flag, La Intimidad, Cervantes, Wm R. King, La Escocesa, Gul. Sutter et diverses autres marques, constamment en magasin et à vendre par
CABALLERO & BASUALDO,
Rue Vieille Levée, No 46, entre Douane et Bienville
8mai

JALAP DU MEXIQUE—Un lot de Jalap du Mexique, en Douane et à vendre par
CABALLERO & BASUALDO,
Rue Vieille Levée, No 46, entre Douane et Bienville
8mai

SALSEPAREILLE DU MEXIQUE.—Un lot de Salsepareille du Mexique, en Douane et à vendre par
CABALLERO & BASUALDO,
Rue Vieille Levée, No 46, entre Douane et Bienville.
8mai

TOILES. TOILES.

GIQUEL & JAMISON,

126, rue du Canal

VIENNENT de recevoir d'Europe, un assortiment complet de toiles en tous genres, telles que:
Toile à draps 12¼ Cretonne et d'Ecosse.
Toiles à chemises, d'Irlande et Courtrais,
Damassé pour tables 6¼, 8¼, 10¼,
Serviettes damassés du Béarn,
Serviettes toiles, unis bords en couleurs,
Coutil fil, blanc et en couleur,
Toiles à torchons et à matelas,
Bas et chaussettes fil, &c &c.
GIQUEL & JAMISON,
15 mars 126, rue de Canal

CITY HOSPITAL.

(Exclusivement pour la picote.)

PAR LE

DR. O. ANFOUX:

Rue des Champs-Elysées, entre Joséphine et Solidelle.

POUR ADMISSION

S'adresser à l'Hôpital, rue des Champs-Elysées, ou au No 70, rue Baronne. 5nov—6m

Changement de domicile,

Et nouvel établissement.

Le docteur L. DUPERRON, dentiste, fait savoir à ses clients et au public en général qu'il vient de transporter son cabinet à l'encoignure Royale et Bienville, la maison à côté de celle qu'il habitait précédemment; l'entrée est par la rue Bienville No 66.

5000 bouteilles huile de foie de morue, de Hogg.

5000 douzaines dragées de santonine, de Colles et Pellier.

1000 bouteilles sirop de Briant,
1000 bouteilles rob de Boyveau Laffecteur,
1200 flacons pilules de Vallet,
1200 flacons phosphate de fer de Leras,
1000 bouteilles élixir anti-glaireux de Guillié,
2000 bouteilles eau de Vichi, naturelle,

Ainsi qu'un grand assortiment de chocolat de Vichy, préparé avec les sels naturels; pilules de Colbert, amères de Pelletier; Bonnes Colles; vin de Ségnin; capsules de Mothes; parfumerie et [illegible], &c. &c.

A vendre en gros et en détail, à des prix très modérés, au grand dépôt du Sud, encoignure des rues Royale et Ste Anne.
30juil LOUIS CASTEL,

VENTES JUDICIAIRES.

François Marquez vs la veuve Guimes et Charles Hyck.

TROISIEME COUR de District de la Nouvelle-Orléans.—No 14,341.—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'honorable Troisième Cour de District de la Nouvelle Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai, le MARDI 11 de juin 1861, à midi, à l'Hôtel de la Cité rue de la Commune, entre les rues du Camp et des Magasins, à la vente publique et adjudication de:

1o—DOUZE TERRAINS situés dans l'îlet borné par les rues de l'Esplanade, Gayoso, Washington et Troisième, et désignés par les Nos Un à Douze inclusivement.

Le No un forme l'angle des rues de l'Esplanade et Gayoso, et a trente-trois pieds huit pouces et quatre lignes de face à la rue de l'Esplanade, sur une profondeur, entre lignes parallèles, de quatre-vingt-treize pieds huit pouces et cinq lignes de face à la rue Gayoso et de cent trois pieds huit pouces et cinq lignes sur la ligne limitrophe au No deux, et trente-un pieds onze pouces et six lignes sur la ligne du fond.

Le No deux, contigu au No un, a trente-trois pieds huit pouces et quatre lignes de face à la rue de l'Esplanade, sur une profondeur de cent trois pieds huit pouces et cinq lignes sur la ligne limitrophe au No un, et de cent quatorze pieds quatre pouces et cinq lignes sur la ligne limitrophe au No trois, et de trente-un pieds onze pouces et six lignes sur la ligne du fond.

Le No trois, contigu au No deux, a trente-trois pieds huit pouces et quatre lignes de face à la rue de l'Esplanade, sur une profondeur de cent quatorze pieds quatre pouces et cinq lignes sur la ligne limitrophe au No deux, et de cent vingt-cinq pieds sur la ligne limitrophe au No quatre, et trente-un pieds onze pouces et cinq lignes sur la ligne du fond.

Le No quatre, contigu au No trois, a trente-trois pieds huit pouces et trois lignes de face à la rue de l'Esplanade, sur une profondeur, entre lignes parallèles, de cent vingt-cinq pieds cinq pouces sur la ligne limitrophe au No trois, et de cent trente-cinq pieds huit pouces et cinq lignes sur la ligne limitrophe au No cinq, et trente-un pieds onze pouces et cinq lignes sur la ligne du fond.

Le No cinq contigu au No quatre a trente-trois pieds huit pouces et trois lignes de face à la rue de l'Esplanade sur une profondeur entre lignes parallèles, de cent trente-cinq pieds huit pouces et cinq lignes sur la ligne limitrophe au No quatre et de cent quarante six pieds quatre pouces et six lignes sur la ligne limitrophe au No six, et trente un pieds onze pouces et cinq lignes sur la ligne du fond.

Le No six contigu au No cinq a trente-trois pieds huit pouces et trois lignes de face à la rue de l'Esplanade sur une profondeur de cent quarante-six pieds quatre pouces et six lignes sur la ligne limitrophe au No cinq et de cent cinquante-sept pieds six pouces sur la ligne limitrophe au No sept et la ligne du fond des terrains Nos onze et douze, et trente-un pieds onze pouces et cinq lignes sur la ligne du fond.

Le No sept contigu au No six a trente-trois pieds huit pouces et trois lignes de face à la rue de l'Esplanade sur une profondeur, entre lignes parallèles, de quatre-vingt-dix-sept pieds six lignes sur la ligne limitrophe au No six et de cent sept pieds huit pouces et six lignes sur la ligne limitrophe au No huit et trente un pieds onze pouces et cinq lignes sur la ligne limitrophe au No onze.

Le No huit contigu au No sept a trente-trois pieds huit pouces et quatre lignes de face à la rue de l'Esplanade sur une profondeur, entre lignes parallèles, de cent sept pieds huit pouces et six lignes sur la ligne limitrophe au No sept et de cent dix-huit pieds quatre pouces et six lignes sur la ligne limitrophe au No neuf et trente-un pieds onze pouces et cinq lignes sur la ligne du fond limitrophe au No onze.

Le No neuf contigu au No huit a trente-trois pieds huit pouces et quatre lignes de face à la rue de l'Esplanade, sur une profondeur, entre lignes parallèles de cent dix-huit pieds quatre pouces et six lignes sur la ligne limitrophe au No huit et cent vingt-neuf pieds six lignes sur la ligne limitrophe au No dix et trente un pieds onze pouces et six lignes sur la ligne du fond limitrophe au No onze.

Le No dix contigu au No neuf, formant l'angle des rues de l'Esplanade et Troisième, a trente-trois pieds huit pouces et quatre lignes de face à la rue de l'Esplanade, sur une profondeur de cent vingt-neuf pieds et six lignes sur la ligne limitrophe au No neuf et cent trente-neuf pieds huit pouces et six lignes de face à la rue Troisième, et trente-un pieds onze pouces et six lignes sur la ligne du fond limitrophe au No onze.

Le No onze a trente pieds sur la rue Troisième, sur une profondeur de cent vingt sept pieds onze pouces sur la ligne du fond des terrains Nos sept, huit, neuf et dix, d'un côté et du terrain No douze, de l'autre, entre lignes parallèles.

Le No douze contigu au No onze a trente pieds de face à la rue Troisième sur une profondeur de cent vingt sept pieds onze pouces, entre lignes parallèles.

2o—Cette portion de terre formant un triangle borné par les rues de l'Esplanade, Washington et Dupré, ayant deux cent trente neuf pieds un pouce et six lignes de face sur la rue de l'Esplanade, deux cent cinquante deux pieds douze pouces et trois lignes sur la rue Washington et quatre vingt quatre pieds sur la rue Dupré.

3o—TROIS TERRAINS situés dans l'îlet borné par la rue de l'Esplanade, la grande route St Jean, les rues Dupré et Lepage et désignés par les Nos un, deux et trois.

Le No un a cinquante six pieds neuf pouces de face à la rue Lepage sur une profondeur de quatre-vingt pieds entre lignes parallèles.

Le No deux forme l'angle des rues de l'Esplanade et Lepage et a cinquante six pieds de face à la rue de l'Esplanade sur une profondeur de cinquante six pieds cinq pouces de face à la rue Lepage et cent dix-huit pieds deux pouces et trois lignes sur la ligne limitrophe au No trois et quatre pieds sur la ligne du fond limitrophe au No un.

Le No trois contigu au No deux à cinquante six pieds de face à la rue de l'Esplanade sur une profondeur entre lignes parallèles de cent dix-huit pieds deux pouces et trois lignes sur la ligne limitrophe au No deux et de cent soixante dix-neuf pieds trois pouces et six lignes sur la ligne limitrophe sur la ligne du fond limitrophe au No un.

4o—QUINZE TERRAINS désignés par les Nos de un à quinze inclusivement situés dans l'îlet borné par les rues de l'Esplanade, Dupré, Lepage et White.

Le No un forme l'angle des rues de l'Esplanade et White et a trente trois pieds huit pouces et trois lignes de face à la rue de l'Esplanade sur une profondeur et sept pieds sur la rue White, quatre-vingt-six pieds huit pouces et quatre lignes sur la ligne limitrophe au No deux et trente-un pieds onze pouces et cinq lignes sur la ligne du fond.

Le No deux contigu au No un a trente trois pieds huit pouces et trois lignes de face à la rue de l'Esplanade, sur une profondeur de quatre-vingt-six pieds six pouces et six lignes sur la ligne limitrophe au No un et de quatre-vingt-dix-sept pieds six pouces sur la ligne limitrophe au No trois, et trente-un pieds onze pouces et quatre lignes sur la ligne du fond.

Le No trois contigu au No deux a trente trois pieds huit pouces et quatre lignes de face à la rue de l'Esplanade, sur une profondeur entre lignes parallèles de quatre-vingt-dix-sept pieds six pouces sur la ligne limitrophe au No deux et de cent-huit pieds sur la ligne limitrophe au No quatre, et trente un pieds onze pouces et cinq lignes sur la ligne du fond.

Le No quatre contigu au No trois, a trente-trois pieds huit pouces et quatre lignes de face à la rue de l'Esplanade, sur une profondeur de cent-huit pieds six lignes sur la ligne limitrophe au No trois, et de cent dix-huit pieds sur la ligne limitrophe au No cinq, et trente-un pieds onze pouces et quatre lignes sur la ligne du fond.

Le No cinq contigu au No quatre a trente trois pieds huit pouces et quatre lignes de face à la rue de l'Esplanade, sur une profondeur de quatre-vingt-dix-neuf pieds onze pouces et cinq lignes sur la ligne limitrophe au No quatre et cent trente-huit pieds onze pouces sur la ligne limitrophe au No six, et trente un pieds onze pouces et cinq lignes sur la ligne du fond.

Le No six contigu au No cinq a trente trois pieds huit pouces et quatre lignes de face à la rue de l'Esplanade sur une profondeur de cent-trente-neuf pieds onze pouces sur la ligne limitrophe au No cinq, et de cent cinquante pieds deux pouces et sept lignes sur la ligne limitrophe au No sept, et trente-un pieds onze pouces et quatre lignes sur la ligne du fond.

Le No sept contigu au No six, a trente trois pieds huit pouces et quatre lignes de face à la rue de l'Esplanade, sur une profondeur de cent cinquante pieds deux pouces et sept lignes sur la ligne limitrophe au No six, et de cent cinquante-neuf pieds six pouces et trois lignes sur la ligne limitrophe au No huit, et trente un pieds onze pouces et cinq lignes sur la ligne du fond.

Le No huit contigu au No sept, a trente trois pieds huit pouces et quatre lignes de face à la rue de l'Esplanade sur une profondeur de cent cinquante-neuf pieds six pouces et trois lignes sur la ligne limitrophe au No sept, et de cent soixante-onze pieds trois pouces et six lignes sur la ligne limitrophe au No neuf et trente un pieds onze pouces et cinq lignes sur la ligne du fond.

Le No neuf forme l'angle des rues de l'Esplanade et Dupré et a trente trois pieds huit pouces et quatre lignes de face à la rue de l'Esplanade, sur une profondeur de cent soixante onze pieds trois pouces et six lignes sur la ligne limitrophe au No huit et [illegible] pieds sur la rue Dupré, et trente-un pieds onze pouces et cinq lignes sur la ligne du fond.

Le No dix forme l'angle des rues Dupré et Lepage et a trente-trois pieds trois pouces et six lignes de face à la rue Lepage sur une profondeur de cent vingt pieds six pouces et trois lignes sur la ligne limitrophe au No onze, et trente-un pieds onze pouces et cinq lignes sur la ligne limitrophe au No neuf.

Le No onze contigu au No dix, a trente trois pieds trois pouces et quatre lignes de face à la rue Lepage, sur une profondeur de cent vingt pieds six pouces et trois lignes sur la ligne limitrophe au No dix et [illegible].

Le No douze contigu au No onze, a trente-trois pieds onze pouces et six lignes de face à la rue Lepage sur une profondeur, entre lignes parallèles, de cent vingt pieds six pouces et trois lignes.

Le No quinze formant l'angle des rues Lepage et White.

5o—VINGT-UN TERRAINS situés dans l'îlet borné par les rues de l'Esplanade, White, Lepage, Septième et Washington, et désignés par les Nos un à vingt-un inclusivement.

Le No un a cinquante-trois pieds dix pouces de face à la rue Washington sur une profondeur, entre lignes parallèles, de cent-vingt-sept pieds dix pouces et six lignes.

Le No deux, contigu au No un, a trente pieds cinq pouces de face à la rue de l'Esplanade sur une profondeur de cent-quatre-vingt-trois pieds huit pouces et six lignes sur la ligne limitrophe au No un et vingt-un, et de cent-quatre-vingt-dix pieds quatre pouces et sept lignes sur la ligne limitrophe au No trois, et de cent-soixante-dix pieds onze pouces et six lignes sur la ligne du fond.

Le No trois, contigu au No deux, a trente pieds cinq pouces et sept lignes de face à la rue de l'Esplanade sur une profondeur de cent-quatre-vingt-dix pieds quatre pouces et sept lignes sur la ligne limitrophe au No deux, et de cent-soixante-dix pieds onze pouces et six lignes sur la ligne limitrophe au No quatre, et vingt-huit pieds dix pouces sur la ligne du fond.

Le No quatre, contigu au No trois, a trente pieds quatre, pouces et sept lignes de face à la rue de l'Esplanade sur une profondeur de cent-soixante-dix-sept pieds cinq pouces et six lignes sur la ligne limitrophe au No trois et de cent-soixante-dix-sept pieds deux pouces et sept lignes sur la ligne limitrophe au No cinq, et vingt-huit pieds dix pouces sur la ligne du fond.

Le No cinq, contigu au No quatre, a trente pieds cinq pouces et sept lignes de face à la rue de l'Esplanade sur une profondeur de cent-soixante-dix-sept pieds cinq pouces et six lignes sur la ligne limitrophe au No quatre et de cent-soixante-quatre pieds sur la ligne limitrophe au No six, et vingt-huit pieds dix pouces sur la ligne du fond.

Le No six, contigu au No cinq, a trente pieds quatre pouces et sept lignes de face à la rue de l'Esplanade sur une profondeur de cent-soixante-quatre pieds sur la ligne limitrophe au No cinq, et de cent cinquante pieds cinq pouces et deux lignes sur la ligne limitrophe au No sept, et vingt-huit pieds dix pouces sur la ligne du fond.

Le No sept contigu au No six, a trente pieds quatre pouces et sept lignes de face à la rue de l'Esplanade, sur une profondeur de cent-cinquante pieds cinq pouces et deux lignes sur la ligne limitrophe au No six, et de cent-trente-neuf pieds sur la ligne limitrophe au No huit, et vingt-huit pieds dix pouces sur la ligne du fond.

Le No huit forme l'angle des rues de l'Esplanade et White et a trente pieds quatre pouces et sept lignes de face à la rue de l'Esplanade sur une profondeur de cent-trente-neuf pieds, et vingt-huit pieds dix pouces sur la ligne du fond sur la rue White, et de cent-vingt-neuf pieds et cinq pouces sur la ligne limitrophe au No sept, et vingt-huit pieds dix pouces sur la ligne du fond.

Le No neuf forme l'angle des rues White et Lepage et a vingt-huit pieds dix pouces de face à la rue White sur une profondeur de cent-vingt-neuf pieds trois pouces.

Les Nos dix et onze contigus au No neuf ont chacun, vingt-huit pieds dix pouces de face à la rue Lepage, sur une profondeur de cent trente pieds entre lignes parallèles.

Le No douze, contigu au No onze, a vingt-huit pieds dix pouces et une ligne de face à la rue Lepage, sur une profondeur de cent-trente pieds entre lignes parallèles.

Les Nos treize et quatorze, contigus au No douze ont, chacun, vingt-huit pieds dix pouces de face à la rue Lepage sur une profondeur de cent-trente pieds entre lignes parallèles.

Le No quinze, contigu au No quatorze, a vingt-huit pieds dix pouces et une ligne de face à la rue Lepage, sur une profondeur de cent-trente pieds entre lignes parallèles.

Le No seize, contigu au No quinze, a vingt-neuf pieds cinq pouces et une ligne de face à la rue Lepage, sur une profondeur de cent-trente pieds dix pouces et cinq lignes.

Les Nos dix-sept, dix-huit et dix-neuf, contigus, ont, chacun, vingt-neuf pieds cinq pouces et une ligne de face à la rue Lepage, sur une profondeur de cent-trente-un pieds dix pouces et cinq lignes entre lignes parallèles.—Le No dix-neuf forme l'angle des rues Lepage et Septième.

Le No vingt contigu aux Nos seize, dix sept, dix huit et dix-neuf sur les lignes du fond, sur une façade sur la rue Septième de trente pieds et une profondeur de cent-quarante-quatre pieds neuf pouces et trois lignes, entre lignes parallèles.

Le No vingt-un contigu au No vingt, a trente pieds de face à la rue Septième sur une profondeur de cent-quarante-quatre pieds neuf pouces et trois lignes, entre lignes parallèles.

6o—DEUX TERRAINS situés dans l'îlet borné par les rues de l'Esplanade, Broad, Washington et Septième et désignés par les Nos un et deux.

Le No un forme l'angle de la rue de l'Esplanade et Broad et a cent soixante-trois pieds six pouces de face à la rue Broad et trente-trois pieds de face à la rue de l'Esplanade, sur une profondeur de cent quarante pieds six pouces et six lignes sur la ligne limitrophe au No deux, et cent cinquante-cinq pieds six pouces et six lignes sur la rue Washington et cent quarante six pieds six pouces et trois lignes sur la rue Broad, sur une profondeur de cent vingt pieds sur le côté.

Le No deux contigu au No un a trente six pieds deux pouces de face à la rue de l'Esplanade, quarante six pieds six pouces deux pouces sur la rue Washington, sur une profondeur de cent vingt neuf pieds deux pouces entre lignes parallèles, de cent quatre-vingt-dix-huit pieds de face à la rue Washington et cent trente pieds cinq pouces sur la ligne limitrophe au No un, et cent treize pieds cinq pouces sur la ligne du fond.

Saisis dans l'affaire ci-dessus.

☞ Conditions.—L'acquéreur de chaque terrain paiera en comptant le montant de la réclamation du demandeur pour pavage fait en face dudit terrain, d'après le nombre de pieds de façade, aussi en proportion dans les frais, taxes et desséchement qui seront dûs jusqu'à la vente et le restant à un, deux et trois ans de crédit en billets portant intérêt à huit pour cent d'intérêt l'an, du jour de la vente jusqu'à l'échéance des billets et après l'échéance à huit pour cent d'intérêt l'an jusqu'à parfait paiement et garantie par hypothèque spéciale sur la propriété vendue.
E. T. PARKER,
19 mai—18,27, ju 8, 11 Shérif de la paroisse d'Orléans

Mary Marbach vs Adam Doerr.

COUR du Troisième Juge de Paix de la Paroisse d'Orléans, No 1699.—En vertu d'un writ de fieri facias que m'a adressé l'Hon. A. Saucier, Juge de la dite Cour, je vendrai à l'enchère publique, SAMEDI, 18 mai 1861, à midi, à mon entrepôt, rue de la Douane, entre Royale et Bourbon, No 22: Un lot de barils, groceries, etc., saisis dans l'affaire ci-dessus. Saisis sur le susdit writ. Conditions—Comptant sur livraison.
SAML. HAMILTON,
3mai—9,14,18 Constable.

VENTES A L'ENCAN.

Succession de James L. Powers.

No 18,033—Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans.

Grande vente d'esclaves à crédit—Sujets accomplis et de prix, Domestiques, artisans, cochers, arrimeurs, &c.

PAR C. E. GIRARDEY & Co.

C. E. GIRARDEY, Encanteur, Bureau, rue des Magasins No 37.

SAMEDI, 25 mai 1861, à midi, à la Bourse des Marchands et des Encanteurs, rue Royale, entre les rues Canal et Douane, en vertu d'un ordre de l'hon. J. Bermudez, juge de la Deuxième Cour de District de la Nlle Orléans, en date du 24 avril 1861, il sera vendu à l'enchère publique, pour le compte de la succession de feu James L. Powers, les esclaves suivans:

1—JERRY, nègre, 30 ans, excellent travailleur et arrimeur.
2—JOHN, griffon, 25 ans, excellent travailleur et arrimeur.
3—ROBERT, griffon, 30 ans, excellent travailleur et peintre No 1.
4—TONCY, griffon, 35 ans, charpentier ordinaire et arrimeur.
5—Black Jack, griffon, 28 ans, excellent travailleur et arrimeur.
6—ALBERT, griffon, 36 ans, excellent travailleur et arrimeur.
7—NELSON, griffon, 23 ans, excellent palfrenier et cocher.
8—MADISON, griffon, 28 ans, excellent palfrenier et serviteur.
9—ALFRED (aîné), mulâtre, 35 ans, excellent cocher et cuisinier.
10—DICK, mulâtre, 30 ans, excellent serviteur et cocher.
11—SCOTT, griffon, 30 ans, excellent cocher.
12—GEORGE, griffon, 23 ans, parfait palfrenier et travailleur.
13—JOE ALLEN, nègre, 28 ans, travailleur.
14—ALFRED (cadet), mulâtre, 22 ans, excellent travailleur et palfrenier.
15—ELIZA, mulâtresse, 20 ans, domestique accomplie
16—SARAH, griffonne, 30 ans, parfaite cuisinière, blanchisseuse et repasseuse.
17—PHIL, nègre, 50 ans, scieur de bois.

Ces esclaves sont des plus capables; ils sont tous de parfaite sujets donnant de très beaux revenus.

Conditions de la vente—Un tiers comptant; le reste en deux paiements égaux, à six et douze mois du jour de la vente. Les acquéreurs donneront leurs billets pour ces sommes, lesquels billets porteront 6 pour cent d'intérêt l'an à l'échéance, et, en cas de non-paiement à l'échéance, 8 pour cent jusqu'à parfait paiement. Les dits billets devront être endossés à satisfaction et garantis par hypothèque sur tous les esclaves.

Les actes de vente pardevant D. L. Ricardo, notaire public, aux frais des acquéreurs.
24 avril 27—4 mai 11 18 23 24 25

Succession de J. B. Avequin—No 18,077.—Deuxième Cour de District de la Nouvelle Orléans.

Pharmacie.

PAR PLACIDE J. SPEAR, encanteur,
Bureau 74, rue de Chartres.

VENDREDI, 25 mai 1861, à 5 heures P. M, il sera vendu, rue St-Pierre, entre Bourbon et Royale, en vertu de et conformément à un ordre de l'honorable J. Bermudez, juge de la Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, en date du 10 mai 1861, pour le compte de la susdite succession:

Le contenu de la pharmacie située comme il est dit plus haut, consistant en drogues, médecines, étagères, comptoirs, &c., &c. Le tout pour être vendu en bloc.
Conditions—Comptant sur les lieux.
15 mai—18 24 25

Succession de James Nesbitt.

PAR D. E. MORPHY, encanteur.

SAMEDI, 25 mai 1861, à 11 heures du matin, il sera vendu, d'abord au No 184 et immédiatement après au No 72, rue Tchoupitoulas, d'après l'ordre de l'Hon. juge de la Deuxième Cour de District de la Nlle-Orléans, à moi adressé et en date du 11 mai 1861, les effets suivants:

40 sacs de maïs, 127 dito de son, 232 dito d'avoine, 17 barillets de beurre, 1 balance, 1 pupitre, 1 truck et divers ustensiles; un lot de sacs en pitre, 1 bois de lit en litterie, coffre-forts, &c., 1 lavabo, &c., une berceuse et 3 chaises, une table et couvertures, une malle, un lot de linge, comptes, &c.
Conditions—Comptant sur livraison. 15 mai 20 25

VENTES JUDICIAIRES.

Achille Chiapella vs Mary W. Baer, veuve en premières noces de James Henderson, et aujourd hui épouse séparée de biens de Warren Baer, et ledit Warren Baer.

DEUXIEME COUR de District de la Nouvelle-Orléans, No 18,117.—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'honorable Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai, le mardi, 18 de juin 1861, à midi, à l'Hôtel de la Cité, rue de la Commune, entre les rues du Camp et des Magasins, à l'adjudication de la propriété dont suit la description, savoir:

Une certaine portion de terre située au faubourg Tremé, dans l'îlet compris entre les rues de l'Esplanade, Kerlerec, Villeré et le prolongement de la rue des Marais, et faisant partie du terrain désigné par le No Un, suivant plan annexé à un acte en date du 4 octobre 1845, au rapport de A. Ciapella, alors notaire public en cette ville.

La dite portion de terre mesure, mesure américaine, suivant le plan déposé sous le No 8, au livre des plans du dit notaire Chiapella, quarante-cinq pieds sept pouces de face à la rue Villeré, trente-six pieds de profondeur sur la ligne du côté de la rue de l'Esplanade, limitrophe à la propriété aujourd'hui ou ci-devant appartenant à l'Hôtel, quarante-cinq pieds de profondeur sur la ligne du côté de la rue Kerlerec, limitrophe à la propriété aujourd'hui ou ci-devant appartenant à J Bonaudo, et quarante-six pieds de pouces de largeur dans le fond.

Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent.

Saisie dans l'affaire ci-dessus.

CONDITIONS—L'acquéreur assumera le paiement d'un troisième billet hypothécaire, de la somme de mille cinquante piastres, échéant le 6 de février 1862 jusqu'à l'échéance, et 8 pour cent jusqu'au parfait paiement; [illegible] intérêt l'an, à compter de la dite échéance jusqu'à parfait paiement. Le dit acquéreur paiera le comptant le montant d'un billet dont le demandeur est porteur, de la somme de mille deux cent quinze piastres, échéant le 6 de février 1862, avec intérêt à 8 pour cent l'an à compter du 9 décembre 1860, au paiement, 83 cent de protêt; les frais d'instance, et la balance du prix d'adjudication, s'il y avait, payable aux termes et conditions que le défendeur désignera.
E. T. PARKER.
17mai—17,25 ju 3,11,14 Shérif de la paroisse d'Orléans.

Adam Wagner vs. le bateau à vapeur Republic & als.

QUATRIEME COUR de District de la Nouvelle-Orléans—No. 14 877—En vertu d'un ordre rendu le 16 mai 1861, et à moi adressé par l'honorable Quatrième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le samedi, 18 de mai 1861, à midi, à l'Hôtel de la Cité, rue de la Commune, entre les rues du Camp et des Magasins, à la vente publique et adjudication de

Le bateau à vapeur REPUBLIC, ensemble avec sa machine, ses agrès, apparaux, &c., tel qu'il se trouve actuellement à flot dans le fleuve Mississippi, vis-à-vis de Tonlsbourg.
Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant au moment de l'adjudication.
E. T. PARKER,
17mai—10,18— Shérif de la paroisse d'Orléans

James C. Henningsen vs. Antonio Geppi

CINQUIEME COUR de District de la Nouvelle-Orléans—No 14,177—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'honorable Cinquième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le vendredi, 31 de mai 1861, à midi, à l'Hôtel de la Cité, rue de la Commune, entre les rues du Camp et des Magasins, à l'adjudication de la propriété dont suit la description, savoir:

Une certaine portion de terre située au faubourg Marigny, dans le Troisième District de cette ville, dans l'îlet compris entre les rues des Champs-Elysées, d'Amour, Marigny et des Bons Enfants, et mesurant dix-huit pieds de face, cinq pouces et quatre lignes de face à la rue d'Amour, vingt-sept pieds, dix pouces et quatre lignes de profondeur sur la ligne du côté de la rue Marigny, vingt-huit pieds, un pouce et une ligne du côté de la rue des Champs-Elysées qui le sépare de la maison des terrains Nos Un et Deux, appartenant à John Whitney ou ayant causes, de la formant un angle droit au dimanché, ayant une face des Champs Elysées, et de la ayant profondeur sur la dite rue Marigny, vingt-six pieds du fond qui mesure vingt-cinq pieds dix pouces et quatre lignes.

Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent.

Ladite portion de terre est formée de la totalité du terrain No Six et de partie dans le fond des terrains Nos Un et Deux, conformément au plan dressé par Louis H. Pilié, voyer, le 15 de juillet 1843 et annexé à un acte passé par devant Wm. Y. Lewis, autrefois notaire public en cette ville, en date du 14 de mars 1844.
Saisie dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant au moment de l'adjudication.
E. T. PARKER, Shérif de la
8 avril—11,19,25,31mai Paroisse d'Orléans

C. Roselius, Receveur vs W. O. Denegre.

TROISIEME COUR de District de la Nouvelle-Orléans—No 16,135—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'honorable Troisième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le VENDREDI, 31 de mai 1861, à midi, à l'Hôtel de la Cité, rue de la Commune, entre les rues du Camp et des Magasins, à l'adjudication de

1o—Un îlet de terre désigné par le No 346, borné par l'Avenue de Carrollton, les rues Salomon, d'Hemecourt et Baudin, ayant trois cent vingt pieds dix pouces sept lignes de face à l'Avenue Carrollton, trois cent dix-neuf pieds huit pouces et six lignes sur la rue Salomon, trois cent quatre vingt treize pieds deux pouces et cinq lignes sur la rue d'Hemecourt, et quatre cent vingt deux pieds trois pouces et six lignes sur la rue Baudin.

2o—Onze terrains désignés par les Nos Un, Deux, Six, Huit, Neuf, Treize, Quatorze, Quinze, Seize, Dix-Sept et Dix-Huit, dans l'îlet No 407, borné par les rues Alexandre, Murat, Touti et Bienville; le No Un a quarante-quatre pieds dix pouces et cinq lignes de face, et les Nos Deux et Six, chacun, quarante quatre pieds dix pouces et sept lignes de face à la rue Bienville sur cent douze pieds six pouces de profondeur entre lignes parallèles.

Le No Un formant l'angle de la rue Alexandre. Les Nos Huit et Neuf ayant chacun trente sept pieds dix pouces trois lignes de face à la rue Murat, sur cent cinquante sept pieds deux pouces et trois lignes de profondeur, entre lignes parallèles—Les Nos Treize et Seize ayant chacun quarante six pieds dix pouces et trois lignes de face à la rue Tonti sur cent douze pieds six pouces de profondeur, entre lignes parallèles. Le No Seize formant l'angle de la rue Alexandre—Les Nos Dix sept et Dix huit ayant chacun trente sept pieds deux pouces et trois lignes de face à la rue Alexandre sur cent cinquante sept pieds deux pouces trois lignes de profondeur, entre lignes parallèles.

3o—Un îlet de terre désigné par le No 416, borné par les rues Olympia, St Patrick, Toulouse et St Louis.

4o—Huit Terrains désignés par les Nos Un, Quatre, Cinq, Six, Sept, Huit, Neuf et Dix dans l'îlet No 427 borné par les rues Murat, Olympia, Conti et St Louis. Les Nos Un et Dix ont, chacun, trente pieds cinq pouces quatre lignes de face à la rue Olympia, sur cent onze pieds cinq pouces de profondeur, entre lignes parallèles—Le No Dix forme l'angle de la rue Olympia et le No Un forme l'angle de la rue Conti. Les Nos Quatre, Cinq, Six, Sept, Huit et Neuf ont chacun trente pieds trois pouces trois lignes de face à la rue St Louis, sur cent onze pieds cinq pouces de profondeur entre lignes parallèles. Conformément au plan de la section No Deux déposé au bureau dudit receveur.
Saisis dans l'affaire ci-dessus.
Conditions comptant au moment de l'adjudication.
E. T. PARKER
30 avril—mil,18,25,31 shérif de la paroisse d'Orléans

H. A. Guyot vs ses créanciers et les créanciers de Guyot frères.

TROISIEME Cour de District de la Nouvelle-Orléans—No 15,956—En vertu de deux ordres de vente rendus les 26 et 28 avril 1861, et à moi adressés par l'honorable Troisième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le LUNDI 20 de mai 1861, à 10½ heures A. M. sur les lieux ci-après désignés, pour le compte des créanciers de l'insolvable, à la vente publique et adjudication de

Le fonds et l'installation d'un magasin de marchandises sèches situé à l'angle des rues St-Louis et Villeré, dans le 2me District de cette ville suivant inventaire.

Abandonnés par les dits insolvables à leurs créanciers.
Conditions—Comptant au moment de l'adjudication.
E. T. PARKER, Shérif
9 mai—9,13,16,18,20 de la paroisse d'Orléans.

Thomas Murray vs la succession de Harriet Comfort

DEUXIEME COUR de District de la Nouvelle-Orléans—No 17,975.—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'honorable Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai, le JEUDI 30 de mai 1861, à midi, à l'Hôtel de la Cité, rue de la Commune, entre les rues du Camp et des Magasins, à l'adjudication de la propriété dont suit la description, savoir:

UN TERRAIN situé dans le Quatrième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues du Camp, Sixième, des Magasins et Septième et désigné par le No seize, suivant plan dressé par B. F. Nicholls, architecte, daté du huit d'avril 1848, et déposé en l'étude de L. R. Kenney, autrefois notaire public dans et pour la paroisse de Jefferson.

Le dit terrain mesurant vingt-huit pieds de face à la rue du Camp sur cent vingt-cinq pieds de profondeur entre lignes parallèles.

Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, privilèges, etc
Saisis dans l'affaire ci-dessus.

CONDITIONS.—Cette criée étant la seconde et dernière, ladite propriété sera définitivement adjugée au plus offrant et dernier enchérisseur pour le prix qui en sera offert à douze mois de crédit, l'acquéreur fournissant ses billets bien endossés avec intérêt à 8 pour cent l'an, du jour de la vente jusqu'au jour de sa date, et hypothèque spéciale sur la propriété vendue jusqu'à parfait paiement. L'acquéreur paiera comptant, et en déduction du prix d'adjudication, les frais d'annonces, du shérif et du greffier, s'élevant ensemble à la somme de $86 ou environ, ainsi que le montant des taxes d'Etat, de paroisse et de ville.
E. T. PARKER,
3mai—18,22,26,30 Shérif de la paroisse d'Orléans.

MAISON

GUILBAUX & GIEFERS,

Successeurs de T. DANFLOUS,

121 Rue Royale, 123

IMPORTATION de Sellerie anglaise et française et manufacture de Selles et Harnais, d'équipement militaire du Sud.

—ATTENTION—

Vu les circonstances, tout ordre donné seront exécutés dans le plus bref délai et au meilleur marché possible; aussi, une grande quantité de Mors, Etriers, Bottes, Brides, Tapis, Selle, Etoffes à couverture en laine et en fil, venant d'Angleterre et de France; articles de chasse et d'écurie. 15 jan—

CATAWBA—14 barils vin supérieur, à vendre par
S D GRATIAA & Co,
1 avril 6, rue de a Douane

VENTES A L'ENCAN.

Placement très avantageux.

Maison en briques, à deux étages, dans la rue Louisa.

PAR N. VIGNIE, Encanteur.

SAMEDI, 18 mai 1861, à midi, il sera vendu, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale—

Un terrain compris entre les rues Louisa, Grands Hommes, Clouet et Casacalvo. Le dit terrain forme l'encoignure des rues Louisa et Grands Hommes; il a 30 pieds de face à la rue Louisa, sur 91 pieds 7 pouces 6 lignes de profondeur et face à la rue des Grands Hommes ou City Railroad (chemin de fer de la ville). Ensemble, une maison en briques, à deux étages, située à l'encoignure des rues Louisa et Grands Hommes, couverte en ardoises, ayant, au rez-de-chaussée, un café et grocerie; au-dessus, une grande chambre convenable pour les exercices militaires et deux petites chambres et un balcon en fer sur la façade et sur le côté; une cuisine en briques, à deux étages, couverte en ardoises, ayant cinq chambres; dépôt pour le bois, cuve, puits, lieux d'aisance, etc. La cour est briquetée. C'est un des meilleurs emplacements pour un café ou une grocerie.

Conditions—$2,000 comptant. L'acquéreur assumera le paiement d'un billet de $1,333 33⅓, daté du 21 mars 1859, à trois ans de date, portant 8 pour cent d'intérêt l'an, de la date à parfait paiement. Le reste, en deux paiements égaux, à 1 et 2 ans de crédit, en billets portant 8 pour cent d'intérêt l'an avec transfert de la police d'assurance.

L'acte de vente pardevant Robert J. Kerr, notaire public. 10mai

Succession de feu P. Gardner.

PAR N. VIGNIE, encanteur.

SAMEDI, 18 mai 1861, à midi, il sera vendu, à la Bourse des Marchands et des Encanteurs, rue Royale, entre les rues Canal et Douane, en vertu d'un ordre de l'honorable Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, en date du 14 avril 1861, dossier de la Cour No 17,573, pour le compte de la dite succession—

FANNY, négresse, âgée d'environ 47 ans.

Termes et conditions—Un tiers comptant, le reste à 3 et 6 mois de crédit, en billets garantis par hypothèque sur ladite esclave, avec 6 pour cent d'intérêt l'an de la date à l'échéance, et en cas de non paiement à l'échéance 8 pour cent d'intérêt l'an jusqu'à parfait paiement.

L'acte de vente pardevant A. Ducros, notaire public
15avril—2s,4,11,18 mai.

Succession de Letty Jourdain, f. c. l.

Terrain et Batisse, face à la rue Roman.

PAR N. VIGNIE, encanteur.

SAMEDI 22 juin 1861, à midi, il sera vendu à la Bourse des Négociants et Encanteurs, rue Royale, entre les rues Douane et Canal, en vertu d'un ordre de l'honorable Seconde Cour de District de la Nlle-Orléans, en date du 15 mai 1861, dossier de la Cour No 18,107, pour le compte de la dite succession,

Un lot de terre situé dans l'îlet borné par les rues Roman, Derbigny, Columbus et Laharpe, mesurant 31 pieds 7 pouces de face à la rue Roman, sur 100 pieds de profondeur et face à la rue Laharpe. Ensemble toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent. Le dit lot forme l'encoignure des rues Roman et Laharpe.

Conditions—comptant.
Acte de vente pardevant O. De Armas, notaire public.
18mai—ml8 25 1,15,22 jn

Vente pour le compte d'un premier acquéreur.

Succession de feu Claire Jumonville de Villiers, veuve de feu Pierre Huchet Kernion.—Vente pour opérer un partage entre héritiers.

PAR N. VIGNIE, encanteur,

SAMEDI, 1er juin 1861, à midi, il sera vendu à l'enchère publique, à la Bourse des Marchands et des Encanteurs, rue Royale, entre les rues Douane et Canal, en vertu d'un ordre de l'Honorable Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, en date du 27 février 1861, dossier de la Cour No 17 646, pour le compte et aux risques de M. E. Durive, qui ne s'est pas conformé aux termes et conditions de la vente qui lui a été faite à l'enchère publique le 4 avril 1861, de l'esclave suivant, appartenant à ladite succession—

NISIDA, orpheline, négresse, âgée de huit ans.

Termes et conditions—Un tiers comptant; le reste à 6 et 12 mois de crédit, en billets endossés à la satisfaction des vendeurs et garantis par hypothèque sur la dite esclave. Les billets devront être divisés en coupons au gré des vendeurs, ils porteront 6 pour cent d'intérêt l'an, de la date à l'échéance, et en cas de non paiement à l'échéance, 8 pour cent d'intérêt l'an jusqu'à parfait paiement.

L'acte de vente pardevant M. O. De Armas, notaire public, aux frais de l'acheteur.
27 avr—11 mai 18,25 1er juin.

Succession de dame CLAIRE JUMONVILLE DE VILLIERS, veuve de PIERRE HUCHET KERNION.

Vente pour opérer un partage entre héritiers

PAR N. VIGNIE, encanteur.

SAMEDI 1er juin 1861, à midi, il sera vendu en vente publique, à la Bourse des Négociants et Encanteurs, rue Royale entre les rues Douane et Canal en vertu d'un ordre de l'honorable Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, en date du 28 février 1861, dossier de la Cour No 17,645, l'esclave ci-après décrite, pour le compte de ladite succession—

CELESTINE, négritte, orpheline âgée d'environ deux ans.

Conditions—Un tiers comptant, et la balance à un crédit de six et douze mois, en billets endossés à la satisfaction des vendeurs et garantis par hypothèque sur la dite esclave.

Les billets seront divisés en coupons à la convenance des vendeurs, ils porteront six pour cent d'intérêt l'an, du jour de la vente jusqu'à leur échéance, et en cas de non paiement, ils porteront huit pour cent d'intérêt l'an jusqu'à parfait paiement.

L'acte de vente pardevant Octave de Armas, notaire public, aux frais des acquéreurs.
27avri—1 ,8 ,18,25 1 jn

Dans l'affaire des deux mineurs Héloïse et Ophélia Jumeille, No 16,536.

PAR J. B. CROZAT, Encanteur,
Bureau, No 71, rue Royale.

IL sera vendu à l'encan, à la Bourse des Marchands et des Encanteurs, rue Royale, entre le [illegible] jour de [illegible] 1861, à midi, en vertu d'un ordre de l'honorable [illegible] juge de la Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, daté du 15 mai 1861, dossier de la Cour No 16,536, savoir:

DIX-NEUF LOTS DE TERRE, situés dans le faubourg Tremé, dans l'îlet borné par les rues Ste Anne, Orléans, Murat et Alexandre, et mesurant [illegible], pieds de face et [illegible] ... se trouvent la dite propriété sera vendue par lots ... Bourse des Marchands et des Encanteurs.

Conditions—Un tiers comptant et la balance à un et deux ans de crédit, en billets endossés à satisfaction, et portant huit pour cent d'intérêt l'an, de la date jusqu'à l'échéance, et huit pour cent en cas de non paiement à maturité jusqu'à parfait paiement, avec hypothèque spéciale pour la propriété vendue.

Acte de vente à faire par devant [illegible], parcevant C. V. Foulon, notaire public.
1e—1 ... 1 ...

B. ANTOGNINI & E. RICHARD

15, RUE CONTI,

Fabricants de Billards en ardoises

Ayant obtenu de M. G. BERGER un certificat établissant la supériorité de leurs billards sur ceux des autres fabricants, aussi que le privilége de [illegible] l'honneur d'avertir leurs [illegible] de la population et en particulier leurs anciens professeurs, croient devoir porter à la connaissance du public un fait intéressant vrai tous les véritables amateurs. M. Berger [illegible] en notre témoignage à MM. Antognini et Richard, il approuvé leurs produits, il ajoute à sa recommandation spéciale, l'ordre de fabriquer pour son usage particulier un billard à table d'ardoise, dont il s'est servi à la Havane, et sur lequel on a joué tout le temps et avec toute satisfaction dans les séances données au White Hall, rue St-Louis. A l'appui des faits qui pré [illegible] MM A & R. tiennent un certificat au [illegible] public. Ils garantissent les [illegible] des BANDES DE BILLARDS des fabriques du Nord.

On trouvera dans le même établissement, un magnifique assortiment de billards en sapin, chêne, acajou et bois de rose avec tables en ardoises ou en bois, des billards sortant des premières manufactures de France, tels que draps, queues, procédés, bouleux, billes, &c. Aussi des billards d'occasion, boîtes à tirs, carrés, jeux de billes, bagatelles et roulettes à deux étages, &c. 20avril—

Mme ALLUARD, Somnambule,

No 331, Bourbon, entre Ursulines et Hopital,

SE charge spécialement du traitement et extraordinaire des maladies Nerveuses, l'Epilepsie comprise; sur dix malades, huit sont radicalement guéris de cette cruelle maladie.

Dans le traitement du Catarrhe pulmonaire, de l'Asthme, et de toutes les maladies des voies respiratoires, la guérison est prompte et infaillible.

Dans les Aigreurs d'estomac, Gastrites, Digestions difficiles, [illegible] rapidement et les digestions [illegible] sont admirablement sur les indices de Madame Alluard.

Toutes ces cures sont parfaitement attestées par un très grand nombre de familles considérées de la Nouvelle-Orléans; bref, la nature a doté Mme Alluard d'une organisation telle qu'elle est la providence des malades atteints de maladies chroniques.

Prix des consultations, trois piastres pour les cas [illegible] 11 avril—3m

MALADIES DES FEMMES.

MADAME MAURY,

Ex-interne de l'hôpital de Toulouse,

Reçue par la Faculté de Montpellier,

CONCOURS 53 et 54.—1er PRIX.

MME MAURY annonce à sa clientèle que, tout en continuant sa profession d'accoucheuse, elle ouvert un CABINET DE CONSULTATIONS pour le traitement des maladies de l'utérus. Les dames les voyeurs par MM. les médecins sont visitées gratuitement.

Vaccination le samedi, de midi à 2 heures
Rue Bourbon, 214, entre St-Philippe et Dumaine.
22 fév—6m

Fabrique de Chocolat à la vapeur,

ET

MAGASIN DE CONFISERIE DU SUD,

DE

BOCHET & DE LAMARRE,

RUE ST CHARLES, No 31, ENCOIGNURE DOUANE.

☞ Ce nouvel établissement, si bien patroné dès le premier jour de son ouverture, et sous la direction immédiate de M. Bochet, dont le bon goût comme vendeur l'a rendu si populaire parmi les dames de la ville et de M. de Lamarre qui est reconnu comme un des meilleurs confiseurs en Amérique. Grâce à une étude patiente et approfondie. Il a trouvé le moyen si longtemps cherché, de conserver fraîches, toute l'année, en été et en hiver, les plus belles variétés de chocolat que la chaleur et l'humidité affectaient si facilement. La maison Bochet & De Lamarre emploie des ouvriers français d'une habileté bien connue et offre, aux prix les plus modérés, une variété de Confiseries, Dragées, Bonbons au chocolat, glacés, à la liqueur, à la crème et pralinés.

On trouvera les sirops les plus fins à leur table de soda. Ils recommandent plus particulièrement le sirop de bananes qui conserve le goût délicieux du fruit. Toutes les précautions ont été prises pour empêcher que le soda altère le moindrement ceux qui aiment ce breuvage rafraîchissant. 9 mai—ab

MANUFACTURE DE CHOCOLATS

MAISON FONDEE EN 1850. —MUE A LA VAPEUR— CAFÉ TORREFIÉ à la vapeur.

D. LOPEZ,

85, rue de Chartres, 85.

CETTE maison qui ne compte pas moins de 11 années d'existence, et qui dès son ouverture a été patronée par l'élite de la population orléanaise, se recommande au public par l'excellence des produits qui sortent de ses ateliers.

La vue de l'usine seule serait un sûr garant pour le public de ce que peut faire un pareil établissement, si à côté de cela ne venait s'ajouter encore des machines spéciales construites d'après les propres plans de M. LOPEZ, l'excellence des matières premières employées à la fabrication, et enfin les connaissances qu'il a acquises dans ce genre d'affaires, voilà les bases sur lesquelles repose cette maison et qui lui permettent de défier toutes rivalités.

Afin de prévenir les erreurs que le public pourrait commettre, M. Lopez croit devoir rappeler qu'il n'a pas d'autre manufacture que celle qui se trouve

rue de Chartres, encoignure Conti,

et que tous les chocolats qui sortent de chez lui portent son nom sur les tablettes. 1av—☞

EN débarquement du navire Active, arrivé de Bordeaux—
60 barriques vin rouge.
500 caisses vin rouge Margaux Medoc.
A vendre par J. J. TARDOS,
3 avril 45, Vieille Levée.

JALAP—4 balles Jalap du Mexique, venant d'être débarquées du brick Mexicain Esperanza, à vendre en Douane ou droits payés par
CABALLERO & BASUALDO,
Rue Vieille Levée, No 46, entre Douane et Bienville.
3 avril

SALSEPAREILLE—41 balles salsepareille du Mexique, venant d'être débarquées du brick Mexicain Esperanza, en magasin et à vendre, ou lots au gré des acheteurs, par CABALLERO & BASUALDO,
Rue Vieille Levée, No 46, entre Douane et Bienville.
3 avril

EN débarquement du navire Iola Wyllie de Bordeaux
12 barriques vin blanc,
10 tierçons vin blanc.
40 barriques vin rouge pour familles.
A vendre par E. DECHAMPS,
8avril 30, rue St-Louis.

WHISKY—30 barils vieux whisky Bourbon.
10 caisses London Old Tom gin.
50 caisses Calhoun whisky
100 caisses Voldness shiedam schnapps. A vendre par
T. BAILLY BLANCHARD Jr.,
4avril—1M 39 Vieille-Levée.

Fromage de Strasbourg.

VENANT d'être reçu, un lot de fromage de Strasbourg, bien frais, le dernier envoi à recevoir cette saison, à vendre par DUNTZE & Co
8 avril encoignure Royale et Conti

VENTES A L'ENCAN.

VENTE SANS RESERVE.

50 caisses bottes, souliers et brodequins.

100 caisses chapeaux pour hommes et enfants.

ET

100 lots chemises américaines et linge fait.

PAR E. ROGER & CO, encanteurs.

SAMEDI, 18 mai, il sera vendu, à 10 heures, à leurs salles d'encan Nos 45 et 47, rue de la Vieille-Levée, 50 caisses bottes, souliers et brodequins.
AUSSI
100 caisses chapeaux pour hommes et enfants, comprenant un magnifique assortiment.
ET
100 lots chemises américaines et linge fait.
Conditions à la vente. 17mai

Pois Verts.

PAR D. E. MORPHY, *encanteur.*

SAMEDI, 18 mai 1861 à 10 heures du matin, il sera vendu, pour clore une consignation, dans la rue des Magasins, No 47—
50 barils pois verts convenables pour l'armée.
Conditions — comptant. 17 mai

Divers! Divers! Divers!

PAR D. E. MORPHY, encanteur.

SAMEDI, 18 mai 1861, à 11 heures du matin, il sera vendu, pour le compte de qui il appartiendra, à l'entrepôt Webster, à l'encoignure des rues Lafayette et Magasins—

Graisse, whisky, farine, blé Sarrazin, tabac, fruits, pâtés, huîtres, morue, savon, eau de vie, pêches, cigares, café, maquereaux, clous, cornichons, &c.
Conditions—comptant. 17 mai

Marchandises sèches étrangères et du Pays.

PAR VINCENT & CO.

IL sera vendu, samedi, 18 du courant, à 10 heures, à leur magasin d'encan rue de la Douane, No 25—
Trois cents colis et lots de marchandises sèches de saison.

Egalement—Le stock entier d'un grand magasin de campagne, comprenant marchandises sèches, bottes, souliers, &c. 17 mai

Farine! Farine! Farine!

PAR D. E. MORPHY, encanteur.

SAMEDI, 18 mai 1861, à 10 heures du matin, il sera vendu, pour le compte de qui il appartiendra, au No 47, rue des Magasins—
85 barils farine.
Conditions—comptant. 18mai

Farine! Farine! Farine!

PAR D. E. MORPHY, encanteur.

SAMEDI 18 mai 1861, à 10 heures du matin, il sera vendu au Mississippi Ware House, rue Front Levée, entre Julia et St-Joseph,
40 barils de farine.
Conditions—comptant. 17 mai

Machine à vapeur portative.

PAR D E MORPHY, encanteur,

LUNDI 20 mai 1861, à midi, il sera vendu au magasin de Simpson, situé sur la Levée, au dessus du marché Ste-Marie, Premier District, pour le compte de qui de droit—

Une machine à vapeur portative et neuve, que l'on dit complète, de la puissance de dix à vingt chevaux, fabriquée par J R. Anderson, à [illegible] de Richmond, Virginie.
Conditions—Comptant 17 mai

Succession de Clara Michel.—Vente pour opérer un partage.

PAR CHS E. FORSTALL, encanteur,
No 9, Passage de la Bourse,

IL sera vendu, SAMEDI 18 mai 1861, à midi, à la Bourse des Négociants et Encanteurs, rue Royale entre Canal et Douane,

Un lot de terre situé au faubourg Tremé, dans l'îlet renfermé par les rues Ursulines, St Philippe, Gayoso et Johnson, mesurant 30 pieds de face à la rue des Ursulines, sur cent pieds de profondeur, ensemble une grande bâtisse en bois, No 31, divisée en 2 chambres, deux cabinets, puits, lieux d'aisance, &c.

Conditions—Le quart comptant et la balance à 6 et 12 mois de crédit en billets portant 8 pour cent d'intérêt par an, de date, divisés par coupons à la convenance des parties et garantis par hypothèque.

Les bouquetiers et le partage seront faits et payés 14 mai—

Succession de Joseph Lisbony.

PAR CHS. E. FORSTALL, encanteur.

No 9, Passage de la Bourse

IL sera vendu samedi, 18 mai 1861, à midi, à la Bourse des Négociants et Encanteurs, rue Royale entre Douane et Canal, en vertu d'un ordre de l'honorable Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans en date du 5 avril 1861, les propriétés foncières suivantes, appartenant à la susdite succession, savoir:

Trois lots de terre situés dans le Troisième District de cette ville, désignés par les Nos 1, 2 et 3, dans l'îlet borné par les rues Champs Elysées, Grands-Hommes, Marigny et Craps.

Le lot No 1, formant l'encoignure, mesure 30 pieds de face au Champs-Elysées et à la rue Craps sur [illegible] de profondeur, et [illegible] pieds de face à la rue Craps, sur [illegible] pieds de profondeur, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent.

Le lot No 2, contigu au précédent, mesure 35 pieds et 4 pouces sur la ligne de face de la rue des Champs Elysées, sur 75 pieds de profondeur.

Le lot No 3, contigu au précédent, sur les deux lots ci-dessus, mesure 35 pieds de face à la rue des Grands Hommes, sur [illegible] pieds de profondeur.
Ensemble une maison en bois de deux chambres et cuisine.

Un lot de terre situé dans le Troisième District de cette ville, formant l'encoignure des rues Marigny et Bons-Enfants, dans l'îlet renfermé par les rues Marigny, Bons-Enfants, Craps et Grands-Hommes, mesurant 30 pieds de face à la rue des Bons Enfants, sur [illegible] pieds de face à la rue Marigny, ensemble avec les bâtisses qui s'y trouvent.

Le pavage fait aux frais de la succession sera payé par l'acquéreur, comprenant la partie Marigny et Frantin, au Marigny et Craps, [illegible] de la rue des Fenêtres et Peintres.

Les lots Nos 1 à 4 mesurant chacun 25 pieds de face à la rue Peintres, sur 124 pieds de profondeur.

Les lots Nos 14 à 24 mesurant chacun 25 pieds de face à l'Avenue Franklin, sur 100 pieds 11 pouces 3 lignes de profondeur.

Les lots Nos 12 et 13, mesurant chacun 30 pieds de face à la rue Verte, sur 100 pieds 5 lignes de profondeur.

Les lots Nos 25 et 26, mesurant chacun 31 pieds de face à la rue de la Force, sur 197 pieds 11 pouces 3 lignes de profondeur.

Voir les plans au bureau de l'encanteur.

Conditions—Un quart comptant, et la balance à 6, 12 et 18 mois du jour de l'adjudication, avec intérêt à 8 pour cent par an, de la date jusqu'à l'échéance, et en cas de non paiement à l'échéance, 8 pour cent jusqu'à parfait paiement, lesdits billets garantis par hypothèque spéciale sur les propriétés vendues jusqu'à parfait paiement.

Il est bien entendu qu'en cas de non-paiement aux échéances, les poursuites seront faites par voie exécutoire, sans préjudice des autres droits et les poursuites seront faites aux frais de l'acquéreur et la partie [illegible] des Etats [illegible] Lisbony.

Actes de vente pardevant C. V. Foulon.
16 avril—24—2 mai 18

Compagnie d'Assurance Mutuelle

DE LA NOUVELLE-ORLEANS.

No 111, RUE DU CANAL.

CAPITAL SOUSCRIT $411,500.

—DIRECTEURS—

Alphonse Miltenberger,	J. B. Gondie,
E. Rocheteau,	J. D. Nelson,
G. M. Wright,	A. Reinhards,
L. Millaudon,	G. Sabatier,
O. Lauve,	S. M. Darby,
J. M. Basualdo,	J. Tuyes.

Cette compagnie, qui a succédé à la Compagnie d'Assurance de la Nouvelle-Orléans, assure contre les pertes des risques occasionnées par l'incendie, contre les dangers des mers et des rivières, aux taux courants de primes.
J. TUYES, Président.
2nov—6m, 3pa J. W HINCKS Secrétaire

COMPAGNIE D'ASSURANCE HOPE

Nouvelle-Orléans.

Bureau, encoignure Canal et Passage de Poste.

Nlle-Orléans, le 6 août 1858.

A UNE assemblée générale de la Direction, tenue jour, il a été résolu:

Qu'à partir de cette date, une bonification de quinze pour cent sur le montant de leurs primes, à payer à toutes les personnes qui assureront dans cette Compagnie.

La bonification ci-dessus de 15 pour cent sera payée comptant, cette Compagnie n'émettant pas de scrip
HENRY PEYCHAUD, President
S. PLASSAN Vice-President.
LOUIS BARNETT, Secrétaire

Directeurs:

S. PLASSAN,	THOS N. BLAKE
C. H. KERNION.	B. NAUTRE,
A. LAFOREST,	F. MORENO JR.,
P. MALOCHEE,	PAUL QUEYROUZE
mars	H PEYCHAUD

Compagnie d'assurances mutuelle. de l'Etat de la Louisiane.

BUREAU, RUE DU CAMP, No. 38.

Capital souscrit..............$301,000.

E. GANUCHEAU, Président,
AMADEO LANDRY, Vice-Président.
A. PICOLET Secrétaire.

—DIRECTEURS:—

Amadéo Landry,	Octave Voorhies,	W. G Betterton
W. A. Gordon,	Théodore Lanaux,	Frank Shaw,
Alf. Dolhonde,	C. J. Bell,	W. Cooper,
John Gandy,	E. Bordelois,	F. Hickman,
J. Lapene,	D. P. Logan,	P. Rotchford,
E. H. Harris,	C. Cavaroc,	Chas J. Leeds,
J. N. Robert,	J. M. Wagner,	J. O. McLearn,
A. D. Grieff,	L. Boudousquié,	Valen Heerman,
Théodore Frois,	W. A. Kent,	Magn. Puig,
J. B. Murison,	J. Zoily,	Wm Crozat,
J. A. Bonnafon,	J. J. Herr,	W. B. Conger.

Cette compagnie assure contre les pertes des mers et rivières, la perte et les dommages occasionnés par le feu et tous les autres risques ordinaires aux taux courants de primes.
Nlle-Orléans, 1er septembre 1860. 1erseo—1an

AVIS.

M. ANTOINE DUBUC,

SECRETAIRE DE LA FABRIQUE DE L'EGLISE ST-LOUIS DE LA NOUVELLE-ORLEANS.

Bureau No 2, place St-Antoine,

INFORME le public, ainsi que ses amis et connaissances, qu'il s'est intéressé avec M. J. BONNOT dans le magasin de fournitures d'enterrements et services funèbres, situé rue Ste-Anne, entre Chartres et Royale No 51—lequel sieur BONNOT vient de recevoir par les derniers arrivages de PARIS et de LONDRES, des

GARNITURES et INSTALLATIONS NOUVELLES,

blanches et noires, pour

CHARS FUNEBRES et CORBILLARDS,

dans un genre nouveau style européen, ainsi que tous articles concernant les funérailles, tels que: garnitures de velours, drap et soie avec franges extra, plaques de dessus et de côté, grandes et petites, noires et blanches—crucifix, vierges, filets et ornements de toutes sortes, ainsi que des étoffes pour deuil qu'il vendra à très bas prix.

M. J. BONNOT profite de cette occasion pour informer le public et ses amis, ainsi que ceux de M DUBUC, que sans se flatter, il croit pouvoir maintenant fournir pour les enterrements, &c., à ceux qui voudront bien l'honorer de leur confiance, les plus grands

Chars funèbres et Corbillards,

les plus beaux et mieux ornés de la ville, et tout aussi dans le style le plus récent de PARIS et de LONDRES, mieux et à meilleur marché que tout autre, et aux associations charitables de bienfaisance à un tiers de moins, tout ce qui concerne les funérailles, tels que, cercueils métalliques de toutes grandeurs, doublés en plomb et en zinc, recouverts en velours, satin, alpaca et étoffes de toutes sortes; acajou, noyer et bois ordinaire, grands et petits corbillards, voitures, catafalques, tables et tentures noires et blanches, cierges, crêpe, billets d'invitation, ainsi que tout ce qui a rapport aux enterrements, &c.

Le sieur BONNOT s'occupera aussi de la construction, de l'ouverture et clôture des

TOMBES et FOURS dans le cimetière St-Louis.

Il se rendra aux domiciles des familles qui voudront bien placer leur confiance en lui ou auront besoin de ses services quand les circonstances les nécessiteront; en un mot, il veillera à ce que tout ce qui a trait aux enterrements et services funèbres soit régulièrement fait et à la satisfaction de tous.

M. JEAN BONNOT s'occupera de la commande du clergé de la cathédrale St-Louis, ainsi que de toutes les autres églises de la ville, pour les familles qui ne désireront pas engager le clergé de ladite Cathédrale pour les enterrements, &c. 1a fév—6m

J. BONNOT,

ENTREPRENEUR

De Pompes Funèbres,

Emploie et vend à son établissement, rue Ste-Anne, entre Chartres et Royale,—les cercueils métalliques de Fisk et autres facteurs, ainsi que ceux en acajou, noyer et autres bois et doublés en plomb, zinc, &c., &c.

Magasin

51......Rue Ste-Anne.......51

1 fév—6m

EN débarquement du navire Adelaide Bell, du Havre et en magasin.
500 douzaines Neufchâtels.
A vendre par M. A. CALONGNE,
14 mars 205 et 207, rue Royale et Dumaine

SARDINES à l'huile—40 caisses de 100½ Rodel, 15 caisses de 100¼, Rodel, J. Colin, Ve Rochet, A vendre par T. BAILLY BLANCHARD Jr.,
4avril—1M 39 Vieille Levée.

JAMBONS—50 tierçons jambons de Duffield et Davis, à vendre par GABRIEL PASCAL
7fév—6M Rue Vieille Levée, No 7—

CHAPEAUX: CHAPEAUX!—5 caisses Chapeaux de paille, à vendre par
PIAGGIO & VIOSCA JR,
28 mars No 63 et 64, rue Vieille Levée.